



Etude de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques du territoire

Phase 3 – Plan d'actions

Septembre 2023

Pour le compte de :



Titre du document

Réalisation d'une étude portant sur les vulnérabilités et l'adaptation au changement climatique du territoire de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Rapport de la phase 3 : Plan d'actions

Auteurs

Manu Harchies mha@icedd.be

Barbara Colfs bc@icedd.be

François Tamigneaux fta@icedd.be

Personne de contact

Manu Harchies mha@icedd.be



Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

Boulevard Frère Orban 4

B-5000 NAMUR

+32 81 25 04 80

www.icedd.be

Photo de couverture : « Bois de l'Escavée » par MC Dufrêne

1	
A.	Introduction 2
1.	Contexte 3
2.	Méthode..... 3
3.	Structure 4
4.	Liste des fiches actions..... 4
B.	Plan d'action 5
1.	Planning..... 6
2.	Budget..... 7
	Budgets des actions 7
	Budgets annuels estimés 2024-2030..... 7
3.	Ressources humaines..... 8
4.	Tableau de suivi des indicateurs..... 9
C.	Fiches-Actions 10
	Focus Inondations – Renaturation des cours d’eau (Zone Pilote 1)..... 12
	Illustration d’un type d’aménagement possible pour végétaliser la place du Centre afin de lutter contre le phénomène d’îlot de chaleur urbain (ICU)..... 14
	Stratégie de limitation de l’imperméabilisation des terres 16
	Espaces publics perméables et vivants 19
	Opérationnalisation du réseau écologique d’Ottignies-Louvain-la-Neuve 22
	Plantation de haies 25
	Création d’une Communauté d’Energie Renouvelable (CER) communale 28
	Sensibilisations urbanistiques aux inondations et effets d’îlots de chaleur urbains 31
	Ecoles : végétalisation des infrastructures..... 33
	Plantation d’arbres urbains..... 35
	Création de nouveaux espaces verts 37
	Groupe de travail « Politique alimentaire durable » 38

A.Introduction



1. Contexte

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a présenté l’atténuation et l’adaptation comme deux réponses conjointes au changement climatique. Par la suite, des plans d’action et d’adaptation ont commencé à voir le jour au niveau européen et belge.

Plus particulièrement en Wallonie, le cadre juridique est donné par le Décret Climat de 2014 et le principal outil de mise en œuvre est le PACE (Plan Air-Climat-Energie) qui inclut un chapitre spécifique consacré à l’adaptation.

La commune d’Ottignies-Louvain-La-Neuve, en adhérant à la Convention des Maires en 2016, s’est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire (objectif rehaussé fin 2022 à -55% à l’horizon 2030 et la neutralité carbone en 2050).

La commune a très récemment fait évoluer son plan d’action pour l’énergie durable (PAED) en plan d’action pour l’énergie durable et le climat (PAEDC), ce qui impliquait notamment de se fixer des objectifs et des actions en matière d’adaptation. Huit fiches actions ont ainsi été élaborées en matière d’adaptation.

Dans ce cadre, l’objectif de la présente étude est d’approfondir l’inventaire des vulnérabilités du territoire communal et définir des mesures et actions d’adaptation à travers les thématiques et secteurs de vulnérabilité suivants : aménagement du territoire, santé, agriculture, énergie, eau, biodiversité et économie. Pour rappel, la vulnérabilité se définit dans la littérature comme une fonction de l’exposition du système aux changements climatiques (nature, ampleur, rythme des changements), de sa sensibilité (conséquences possibles) et de sa capacité d’adaptation.

La capacité d’adaptation (ou adaptabilité) correspond ici à la capacité d’ajustement d’un système face au changement climatique (y compris à la variabilité climatique et aux extrêmes climatiques) afin d’atténuer les effets potentiels, d’exploiter les opportunités, ou de faire face aux conséquences.

Cette étude, réalisée par l’ICEDD, en collaboration avec Stream & River Consult et l’UCLouvain, est organisée en 3 phases. La phase 1 a établi un inventaire de vulnérabilités pour chaque thématique, la phase 2 exposait les mesures d’adaptation pour répondre à ces vulnérabilités. Ce rapport présente les résultats de la phase 3 : un plan d’action sur la manière de mettre en œuvre ces mesures dans le contexte d’Ottignies-Louvain-la-Neuve.

2. Méthode

Les mesures ont été traduites en actions sur base des échanges avec les différents services communaux et acteurs du territoire afin de voir ce qui était déjà mis en œuvre, ce qui pourrait se faire et selon quelles modalités. Ce document se veut évolutif, afin de pouvoir intégrer les nouvelles idées et possibilités qui émergeront de la mise en œuvre de premières actions et la collaboration des différents acteurs.

Sont reprises ici les actions qui ont été jugées prioritaires par le comité de pilotage au regard de l’étude de vulnérabilité et des enjeux stratégiques pour la commune. Il n’y a pas de hiérarchie de priorité au sein des actions présentées. Celles-ci s’adapteront aux opportunités de partenariats, de budgets et autres ressources ainsi qu’elles dépendront de l’appropriation des enjeux par les services communaux et le Collège.

Il est à noter que toutes les cartes fournies en annexe de ce rapport ont également été intégrées à l’application de visualisation d’informations géographiques « Appli POLLEC » communale. Certaines de ces cartes sont difficilement utilisables dans un document Word et ne prennent leur sens que lorsqu’elles sont utilisées dans l’appli POLLEC afin de pouvoir croiser différentes couches et zoomer sur un quartier précis.



3. Structure



















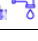


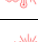











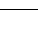
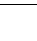
Chaque action fait l’objet d’une fiche. Celle-ci reprend les différentes informations suivant la structuration reprise par la Convention des Maires.

Dans ces fiches on retrouve outre la description de l’action, le service communal pressenti pour coordonner la mise en œuvre, les partenaires potentiels, une estimation de la période nécessaire pour la mise en œuvre, le budget estimé, les vulnérabilités, secteurs et populations vulnérables auxquels l’action s’adresse et les indicateurs suggérés pour suivre et évaluer la mise en œuvre. Toutes ces fiches sont reprises dans la partie C « Fiches Actions ».

Pour certaines actions où nous disposions des données et informations pour le faire, nous avons avancé un peu plus loin dans l’analyse et les suggestions opérationnelles, consignées alors dans une annexe.

Dans la partie B de ce rapport, sont résumés les actions, le planning de mise en œuvre et les budgets d’investissement envisagés.

4. Liste des fiches actions

N°	Titre	Vulnérabilités associées
01	Inondations – Renaturation des cours d’eau (Zone pilote 1)	 
02	Vagues de chaleur – Ilots de chaleur urbains (Zone pilote 2)	   
03	Stratégie de limitation de l’imperméabilisation des terres	     
04	Espaces publics perméables et vivants	  
05	Opérationnalisation du réseau écologique	
06	Plantation de haies	  
07	Communauté d’Energie Renouvelable (CER) communale	
08	Sensibilisation aux petits aménagements urbanistiques	 
09	Ecoles : végétalisation et sensibilisation	      
10	Plantation d’arbres	 
11	Création de nouveaux espaces verts	  
12	Groupe de travail « Politique alimentaire durable »	

Légende des vulnérabilités :



Inondations



Vagues de chaleur



Ressource eau



Déclin de la biodiversité



Erosion des sols / coulées boueuses



Sécurité alimentaire



Sécurité énergétique



Pollution



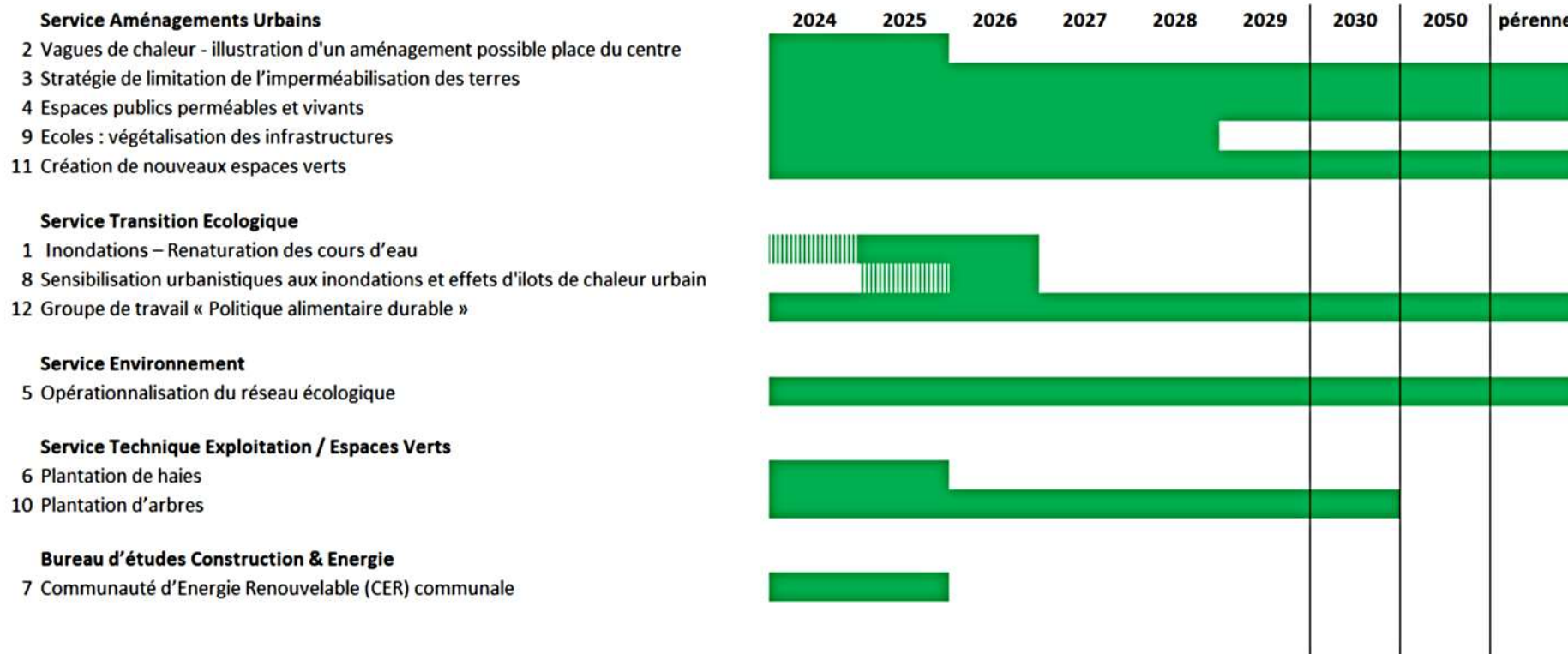
Actions transversales

B. Plan d'action



1. Planning

Le fichier Excel « tableau de bord » rassemble le planning de toutes les actions. Des extraits sont présentés ici. Les actions sont réparties par service communal en charge de la coordination de l’action (d’autres services sont potentiellement impliqués dans leur mise en œuvre). Les éléments hachurés correspondent à des actions dont le début doit être défini ou dont la fin doit être déterminée en fonction des éléments d’analyse qui seront apportés au début de l’action.





2. Budget

Le fichier Excel « tableau de bord » rassemble le planning de toutes les actions. Un budget a pu être estimé pour certaines actions. *Ce budget n’est parfois que l’estimation d’une première étape, le coût des étapes suivantes étant trop incertain et fonction du résultat de la première ainsi que de l’ambition politique qui sera posée.*

Nous distinguons deux types de budgets :

- Un investissement ponctuel initial. Ceux-ci peuvent notamment faire l’objet de marché de services pour assistance externe ;
- Un coût de fonctionnement annuel. Dans le cas de l’action 7 – Communauté d’énergie renouvelable communale, ce budget annuel est négatif puisqu’il est envisagé que l’action génère ce montant en économies sur la facture énergétique de la commune.

Pour les actions pouvant démarrer « dès que possible », nous avons pris l’hypothèse qu’elles démarreraient en 2024. Enfin, les budgets ci-dessous ne reprennent pas les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des actions. Celles-ci sont reprises au chapitre suivant.

Budgets des actions

#	Titre de l’action	Budget ponctuel	Budget annuel
1	Inondations – Renaturation des cours d’eau	2.720.000 ¹	0
2	Vagues de chaleur – illustration d’un aménagement possible pour végétaliser la place du Centre	150.000	0
3	Stratégie de limitation de l’imperméabilisation des terres	50.000	0
4	Espaces publics perméables et vivants	15.000	0
5	Opérationnalisation du réseau écologique	-	0
6	Plantation de haies	56.000	0
7	Communauté d’Energie Renouvelable (CER) communale	-	-10.000
8	Sensibilisations urbanistiques aux inondations et effets d’ilots de chaleur urbains	50.000	0
9	Ecoles : végétalisation des infrastructures	100.000	0
10	Plantation d’arbres	1.000.000	0
11	Création de nouveaux espaces verts		500.000
12	Groupe de travail « Politique alimentaire durable »	10.000	13.000

Budgets annuels estimés 2024-2030

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1.725.000	1.725.000	1.600.000	670.000	670.000	650.000	650.000

¹ Dont un financement de 2.000.000€ qui a été sollicité et obtenu auprès de la Région wallonne pour renaturer un tronçon de la Dyle.



3. Ressources humaines

Le plan d’adaptation au changement climatique s’intègre dans une diversité de secteurs, de thématiques et donc de services communaux (aménagement du territoire, cadre de vie, voiries publiques). La responsabilité de mise en œuvre des fiches actions développées pour les différentes mesures fait l’objet d’une proposition, mais doit être encore affinée. Il est bon d’identifier à chaque fois un service chargé d’impulser l’action et assurer qu’elle progresse. Toutefois plusieurs services seront en général impliqués au moment de la mise en œuvre.

Pour être efficace il est important que le responsable de l’action s’intègre au mieux dans le service technique compétent pour l’action concernée. En même temps, pour une vision stratégique globale et une bonne cohérence dans la mise en œuvre d’actions couvrant plusieurs thématiques, il est important d’avoir un pilotage ou un suivi qui soit centralisé et lié aux stratégies d’atténuation et d’adaptation (PAEDC²).

Pour une mise en œuvre complète du plan d’action proposé ici, nous estimons qu’une équipe d’environ 4 ETP devrait être envisagée :

- 1,5 ETP au sein du service transition écologique pour assurer la coordination du plan d’actions, ainsi que le pilotage d’actions spécifiques autour des inondations et de l’alimentaire ;
- 1 ETP chef de projet/architecte paysagiste au sein du service aménagements urbains pour la végétalisation des écoles (en collaboration étroite avec le service enseignement) et de la ville, ainsi que pour la création d’espaces verts ;
- ½ ETP au sein du service technique - exploitation / espaces verts pour la plantation de haies et d’arbres ;
- ½ ETP au sein du service environnement pour opérationnaliser le réseau écologique ;
- ½ à 1 ETP au sein du service technique - bureau d’études / construction & énergie pour coordonner la mise en place d’une communauté d’énergie renouvelable communale.

Soit un budget d’environ 280.000€/an. Des subventions régionales seront toutefois peut-être envisageables pour l’engagement d’un coordinateur de la communauté d’énergie renouvelable communale et d’un responsable de politique alimentaire.










² Plan d’Action en faveur de l’Énergie Durable et du Climat



4. Tableau de suivi des indicateurs

Le fichier Excel « tableau de bord » reprend tous les indicateurs d'action. Ceux-ci sont également détaillés dans chaque fiche action de la section suivante de ce rapport. Il n'y a pas de plus-value à agréger ici ces indicateurs puisqu'ils concernent des actions et des objectifs différents.

Nous proposons ici de définir un indicateur par vulnérabilité. L'objectif du plan d'action étant d'arriver in fine à améliorer ces 10 indicateurs.

Vulnérabilité	Indicateur
 Inondations	Taux d'imperméabilisation moyen des terres
 Ilots de chaleur urbains	Différence de température entre les deux principaux centres urbains et la périphérie rurale
 Ressource eau	Consommation totale du territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Erosion et coulées de boues	Taux d'érosion des sols
 Agriculture et alimentation	Taux d'autonomie alimentaire
 Biodiversité	Superficie sous statut de protection et en bon état de conservation
 Energie	Taux d'autosuffisance énergétique
 Qualité de l'air	Nombre de jour de dépassement des seuils d'ozone
 Economie	Part des émissions indirectes dans le bilan territorial

C. Fiches-Actions

La structure des fiches actions a été élaborée afin de répondre aux informations demandées pour l'encodage des actions d'un Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) sur le site de la Convention des Maires.

Le contenu de ces fiches a quant à lui été élaboré dans une optique d'être le plus utile à la mise en œuvre par les services techniques et administratifs de la commune.

Il est à noter pour les informations suivantes que :

- **Initiateur** : il s'agit d'une suggestion du service communal qui semble le plus opportun pour la mise en œuvre de l'action. Ceci n'a toutefois pas toujours fait l'objet d'une approbation par ledit service et devra être confirmé dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action. Par ailleurs cela ne signifie pas que les ressources soient disponibles dans ce service pour porter l'action. Des ressources humaines supplémentaires sont éventuellement requises.
- **Année de début** : l'année de début est, dans cette version provisoire du plan d'action, toujours fixée à 2024 ou à la conditionnalité de finir une autre action. Un travail plus fin de priorisation et d'identification des ressources internes disponibles ou à mobiliser est nécessaire pour finaliser un calendrier échelonné des actions.
- **Année de fin** : généralement les actions d'adaptation sont prévues pour s'ancrer de manière définitive dans la gestion communale. Quand une année de fin est précisée elle se réfère donc à la finalisation d'un outil, l'approbation d'un document légal ou la fin d'un premier cycle de mise en œuvre qu'il faudra ensuite évaluer et reproduire.
- **Coûts** : nous ne disposons d'éléments de coûts que pour très peu d'actions. Lorsque c'est le cas ces éléments de coûts sont précisés dans la description. Si ces éléments de coût ne sont pas précisés il faut alors considérer les montants indiqués comme très approximatifs (les frais réels pouvant certainement aller de 0 au double du coût). Ces estimations sont basées sur un avis d'expert généraliste augmenté d'environ 25% afin de tenir compte d'impondérables et de ressources internes nécessaires pour suivre le dossier.
- **Indicateurs** : les indicateurs qui nous semblent les plus pertinents pour mettre en œuvre l'action ont été formulés ici. Une suggestion d'objectif est également faite. Cet objectif devra toutefois dépendre à la fois de l'ambition mise lors de la validation du plan d'action, ainsi que bien souvent d'une analyse de la situation de base qui devra être faite au moment de démarrer l'action.
- **Autres** : autres commentaires et notamment indication s'il existe une annexe à la fiche action donnant plus de détail sur l'analyse de base et les étapes de mise en œuvre.

Initiateur : Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve – Service Transition écologique

Description

Renaturer les berges et assurer la présence de noues ou prairies inondables le long d'un cours d'eau permet de limiter l'impact négatif des inondations par débordement. Recréer des méandres peut allonger légèrement le tracé d'un cours d'eau et ainsi augmenter un peu le volume d'eau qu'une rivière peut accueillir, limitant dès lors le phénomène de débordement et d'inondation. Il ne faut toutefois pas espérer qu'il n'y aura plus d'inondation. Au contraire, un cours d'eau en bonne santé « biologique » est un cours d'eau qui déborde très régulièrement, car il crée une multiplicité d'habitats. La plupart des cours d'eau en Wallonie offrent une faible biodiversité parce que leur lit a été creusé afin de déborder moins souvent. La renaturation vise donc plutôt à s'assurer que lorsque le cours d'eau déborde, il s'étale dans des zones qui peuvent accueillir temporairement ce surplus d'eau sans que cela n'ait d'impact négatif socio-économique et humain (zones d'immersion temporaire) et que cela favorise la biodiversité.

A Ottignies-Louvain-la-Neuve, le cours d'eau principal qui traverse le territoire et génère des phénomènes d'inondation quand il déborde est la Dyle. Il s'agit d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie, géré par la Région wallonne. *Une analyse d'un tronçon de 700m a été réalisée dans la partie amont de la Dyle (la plus au sud du territoire d'OLLN). Des suggestions d'aménagements pour la biodiversité, la reméandration et la création de zones d'immersion temporaire ont été faites. Ceci a été synthétisé dans un projet soumis en mars 2023, dans le cadre de l'appel à projets régional « Résilience Biodiversité-Climat ». Qu'il s'agisse du tronçon de 700 m le plus en amont de la Dyle ou des autres zones qui seront suggérées ci-dessous, rappelons que ces suggestions se fondent sur essentiellement deux critères : une maximisation de l'impact positif (vis-à-vis des inondations et de la biodiversité) et les leviers possibles pour la Ville.*

Une première action pour la ville est donc d'assurer le suivi de ce dossier du tronçon sud de la Dyle, la réponse aux éventuelles questions, l'intégration des retours critiques émis par le SPW (via l'appui urbanistique fournit suite aux inondations 2021) et la mise en œuvre puisque le projet a été retenu et sera financé par la Région wallonne.

Attention, cette action devra être mise en œuvre en tenant compte du projet qui aboutira concernant la zone Agricultura.

Une seconde action serait de répliquer l'analyse et les suggestions d'aménagement sur les cours d'eau de 3^{ème} catégorie (dont la gestion est sous la responsabilité de la commune). Travailler sur ces cours d'eau, affluents de la Dyle, aura un léger impact direct sur les zones inondables bordant ces cours d'eau (mais qui, sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, n'impliquent que peu d'infrastructures vulnérables) et un impact indirect sur le débit de la Dyle (mais qui se fera surtout ressentir en aval du territoire communal). Ce faible impact en termes de gestion du risque s'ajoute toutefois à un bénéfice non-négligeable pour la biodiversité des milieux rivulaires et justifie donc qu'on y attache de l'attention.

Cette fiche portera donc sur les aménagements possibles le long des cours d'eau de 3^{ème} catégorie, de façon complémentaire au projet remis à la RW concernant le tronçon sud de la Dyle. Une première ébauche d'analyse des petits cours d'eau est fournie en annexe. Nous suggérons deux zones sur lesquelles il serait intéressant de poursuivre l'analyse et envisager des travaux de renaturation :

- Dans le quartier de Mousty, en amont des ruisseaux Évaux et Denegry. Il serait pertinent d'aménager en aval des parcelles agricoles et prairies, ainsi que dans le petit bois et les parcelles non construites, des éléments permettant de retenir temporairement l'eau (cultures et intercultures pour une couverture permanente, haies, bandes enherbées, fossés, mares, fascines). Ceci afin de limiter, en période de fortes pluies, la quantité d'eau poursuivant son chemin dans les tronçons enterrés de ces cours d'eau et diminuer ainsi le risque que des jaillissements d'eaux de pluie mélangées aux eaux usées ne surviennent du côté de la rue Ernest Berthet ;
- Dans tout le bassin qui contribue à la partie amont du Pinchart (zone agricole s'étendant de Céroux-Mousty, Lasnes, jusqu'au quartier de la sablière). Ici il s'agirait d'une part d'encourager les mêmes aménagements de temporisation de l'eau sur les parcelles agricoles. D'autre part de considérer une possible renaturation du cours d'eau sur sa partie la plus rectiligne (1km dont un peu plus de 400m en gestion communale et le reste en gestion provinciale) : reméandration, décaissement des berges pour créer une pente plus douce, création de zones d'immersion temporaire.

Les partenaires avec qui dialoguer pour élaborer cette action sont la cellule GISER pour les aménagements limitant le ruissellement et l'érosion dans les parcelles agricoles. Le contrat de rivières Dyle-Gette, la province et l'in BW pour la renaturation du tronçon rectiligne du Pinchart. Pour la question de la gestion hydraulique et des déversoirs d'orage, il y a également besoin d'un acteur supra-communal avec qui dialoguer. Il faudrait en premier lieu voir avec la Province et l'in BW.



Début : 2024
Fin : 2026



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : 3 à 30 millions €

Ressources humaines : 4/5 ETP

Suggéré au budget : 2 720 000 € (dont 2 millions € subventionnés)

Hypothèses et limites :

La renaturation et reméandration de berge de cours d'eau coûte de 1000 à 2000€ par mètre de cours d'eau. Il est à noter que les coûts augmentent considérablement lorsque les sols sont pollués.

Selon qu'on ne reprend que les cours d'eau de 3^{ème} catégorie (gestion communale) ou tous les cours d'eau de la commune, on a entre 3342 et 14605 mètres de cours d'eau. Cela fait donc une fourchette entre 3 millions et 30 millions d'euros.

Le montant suggéré à mettre au budget du plan d'adaptation considère :



- les 2 millions d'euros obtenus comme financement auprès de la région pour la renaturation du tronçon de la Dyle (annexe 1) ;
- une estimation de 600.000€ (400m de cours d'eau à 1500€/m) sur la partie la plus rectiligne du Pinchart en gestion communale (3^{ème} catégorie). Il faudra envisager des financements extérieurs pour ces travaux, du type programme Européen LIFE ;
- un prix estimatif de 120.000€ pour la réalisation de l'analyse plus poussée, étude de projet, géotechnique, modélisation hydraulique, relevés topographiques, bathymétriques, etc. nécessaires à la définition d'un budget précis des travaux.

Les ressources humaines estimées (4/5 ETP pendant 3 ans) sont pour la coordination de l'action, l'élaboration de cahiers des charges et le suivi administratif des études et de la réalisation des travaux. Les éventuels travaux pouvant être menés par les services techniques de la commune ne sont pas inclus dans ces ressources humaines.

Pistes de financement : Budget communal, fonds régionaux, fonds européens (ex : LIFE) pour la renaturation du cours d'eau. Partenariat Public-Privé pour la mise en œuvre des petits aménagements limitant le ruissellement.



Niveau infra national (Région wallonne, Contrat de rivière)

Risques climatiques



Fortes précipitations - Inondations



Biodiversité

Secteur

Eau, Aménagement du territoire, Biodiversité

Populations vulnérables

Pas d'indication que des populations vulnérables soient touchées particulièrement par cette action

Autres impacts

Coûts économisés en prévention des dégâts d'inondation et de ruissellement

Autres

Annexe A – Projet soumis dans le cadre de l'appel à projet Résilience Biodiversité-Climat du SPW
Annexe B – Analyse et suggestions pour la renaturation des cours d'eau de 3^{ème} catégorie

Indicateurs	Objectifs	Unité
Linéaire de cours d'eau renaturé (m) par rapport au total de linéaire identifié comme pertinent pour une renaturation	1000	Mètre
Superficies aménagées en zone d'immersion temporaire ou mare	À définir	M ²
Aménagements anti-ruissellement	Repris dans la fiche action n°6	

Initiateur : Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve – Service aménagements urbains

Description

La manière la plus efficace de lutter contre le risque d'îlot de chaleur urbain (ICU) est de végétaliser autant que possible la ville (arbres urbains, espaces verts, toitures et façades). Cette végétalisation permettrait également de créer une légère continuité du réseau écologique dans la zone fort artificialisée.

Une carte d'identification des zones à risque d'îlot de chaleur fournie par l'outil Adapte ta commune identifiait la place du Centre comme le seul îlot à risque sur Ottignies-Louvain-la-Neuve. Une actualisation de cette carte avec les données d'occupation du sol (Walous) 2021 montre toutefois un risque plus élevé sur Louvain-la-Neuve. Une étude plus détaillée a été faite pour donner un « Score ICU » à la place « Espace cœur de ville » et à la place du Centre. Cette dernière obtient un score effectivement fort élevé (78%) et il est donc recommandé de végétaliser d'avantage cet espace. Par ailleurs, un projet de réaménagement de la place est en cours dans un cadre plus large d'amélioration de la convivialité et de la mobilité dans le centre d'Ottignies. Il semblait pertinent de tester l'approche ICU dans un espace en mutation.

Esquisse

Afin d'intégrer dans ce projet de réaménagement le phénomène d'effet d'îlot de chaleur urbain, une esquisse a été réalisée (en annexe de cette fiche). Elle envisage une étape de végétalisation progressive à partir des espaces enherbés et arborés existants autour de la place. Le périmètre de l'esquisse se limite au domaine public communal, des voiries de hiérarchie locale au Plan Communal de Mobilité. L'esquisse tient compte des objectifs urbanistiques du Schéma Directeur 2022, à savoir : valoriser le cœur historique en espace convivial, en faire un espace à forte dominante cyclo-piétonne, d'aménager la place du Centre en espace identitaire de rencontres et d'accroître la multifonctionnalité de l'espace public.

L'esquisse propose une approche de rééquilibrage progressif de la répartition de l'espace public au profit des piétons, des fonctions de séjour et du végétal (on passe de 20 à 70% de l'espace dévolu à ces fonctions). La proposition s'inscrit toutefois dans un point de vue réaliste de réaménagement des lieux, il s'agit de déplier de l'espace au service d'activités déjà en place, de tenir compte d'un contexte commercial en perte de vitesse (l'augmentation de cellules commerciales vides par exemple) et de maintenir une partie du stationnement (la proposition maintient 1/3 des 64 emplacements existants et propose de valoriser le parking Monument voisin). Elle se veut appropriable par la commune, même si une vision à long terme serait un espace 100% dévolu aux modes actifs et une part belle à la désimperméabilisation. Outre les avantages en matière de qualité d'espaces publics, un projet plus ambitieux, impliquant la modification de l'îlot d'habitation, de l'usage des voiries adjacentes et de connexions avec l'espace vert situé au nord, permettrait d'augmenter encore les effets bénéfiques.

Score ICU du projet d'aménagement de la place du Centre

Un recalcul du score ICU de la place du Centre sur base de l'esquisse a été fait. Alors que l'existant obtenait un score ICU de 0,78, le projet d'aménagement obtient 0,47. Cela représente une baisse de 39% - et donc une amélioration - du potentiel d'ICU.

L'évolution nette peut s'expliquer essentiellement par trois facteurs : la libération du parking de l'espace, la réduction de l'utilisation d'hydrocarboné de teinte sombre et l'augmentation des espaces verts ainsi que de plantations d'arbres. Plus de détails sur cette analyse se trouvent en annexe de cette fiche.

L'analyse réalisée atteste que le projet de réaménagement de la place peut contribuer significativement à la réduction du potentiel d'îlot de chaleur dans cette zone. La libération partielle des places de parking permettrait de créer d'autres occupations de l'espace. En faisant la part belle à la végétalisation, celle-ci renforcerait fortement la capacité de rafraîchissement de la place du Centre, et renforcerait les qualités de séjour des espaces publics du cœur historique ottinois.



Début : 2024
Fin : 2025



Statut : En cours

Budget :

Fourchette : 1 à 15 millions €
Suggéré au budget : 150 000 €

Ressources humaines :

40 jours de travail répartis sur 2 ans

Hypothèses et limites :

Un coût suggéré de 2500€/m² a été repris pour les travaux de désimperméabilisation (casser l'asphalte, évacuer, stabiliser, remettre un matériau perméable ou semi-perméable).

Selon qu'on ne reprend que des aménagements temporaires limités sur une surface de 400m² ou l'ensemble de la zone entourant la place du centre, y compris l'îlot d'habitations et les rues adjacentes, on obtient alors près de 6.000m². Cela fait donc une fourchette entre 1 million et 15 millions d'euros pour les travaux de végétalisation de la place du centre.



Le budget estimé reprend en investissements les travaux pour végétaliser la partie centrale de l'esquisse. En non-investissement, il s'agit de frais d'étude (10%), de marquage au sol pour les aménagements temporaires (urbanisme tactique), de frais d'animation pour activer les usages. Ces derniers éléments pourraient être assurés en interne.

Le montant suggéré à mettre au budget du plan d'adaptation considère :

- 120 000 € pour des petits aménagements temporaires (40m² désimperméabilisés, peinture ocre recouvrant près de 400m² et marquages au sol ;
- 30 000 € pour réaliser l'étude de projet plus précise permettant de chiffrer et planifier les travaux.

Les ressources humaines estimées (40 jours répartis sur 2 ans) sont pour la coordination de l'action, l'élaboration de cahiers des charges, le suivi administratif des études et de la réalisation des travaux. Les éventuels travaux pouvant être menés par les services techniques de la commune ne sont pas inclus dans ces ressources humaines.

Pistes de financement : Budget communal



Citoyens et commerçants

Risques climatiques



Chaleur extrême



Biodiversité



Pénurie d'eau



Fortes précipitations - Inondations

Secteur

L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont les principaux secteurs visés. Celui-ci est toutefois dans ce cas-ci un levier qui de manière assez directe touchera les secteurs du Bâtiment, de l'Agrosylviculture et de la Biodiversité.

Populations vulnérables

L'action pourrait avoir un effet d'augmentation des loyers qui serait problématique pour les populations à faible revenu et donc proportionnellement sur les populations marginalisées, chômeurs, populations occupant des logements précaires, femmes, personnes âgées, migrants. D'autre part, offrir une multifonctionnalité des espaces publics se fera au profit de ces mêmes ménages plus vulnérables.

Autres impacts

L'action aura des impacts indirects sur des économies de coûts liés aux risques de vague de chaleur, d'inondation et de ressource eau. Une contribution locale à un impact sur l'amélioration de la santé est également probable.

Autres

L'« Annexe Fiche Action – 02.A – Esquisse place du centre.docx » donne plus d'éléments concernant cette action et en particulier l'esquisse proposée pour la végétalisation.

L'« Annexe Fiche Action – 02.B – Score ICU du réaménagement de la Place du Centre » détaille la mise à jour du calcul du Score ICU sur base de l'esquisse proposée.

Indicateurs	Objectifs	Unité
Le projet de réaménagement de la place intègre une dimension végétale importante	Score ICU final <0,5 ³	Score ICU de 0 à 1

³ Attention, cet objectif de 0,5 doit être envisagé à moyen-long terme puisqu'il considère que les nouveaux arbres plantés sont arrivés à un stade de développement avancé.

Initiateur : Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve – Service aménagements urbains

Description

L'imperméabilisation des terres a des conséquences directes graves qui se combinent avec la problématique du changement climatique pour augmenter la vulnérabilité du territoire au regard de la résilience agricole, la biodiversité, la ressource eau, les inondations, les vagues de chaleur et la qualité de l'air. L'étude de vulnérabilité indiquait dès lors que si une seule priorité, un seul niveau d'ambition élevé, devait être choisi, il serait à placer sur le fait de limiter, voir stopper l'imperméabilisation.

A partir de 2050 plus aucune imperméabilisation nette ne sera permise (obligation européenne encore à transposer au niveau légal en Belgique). Ottignies-Louvain-la-Neuve est toutefois sur une tendance importante d'urbanisation de son territoire et il semblerait que la volonté soit de poursuivre encore un peu plus loin ce processus étant donné que la commune dispose d'infrastructures et services adéquats pour accueillir les besoins d'augmentation de la population en région wallonne. Il s'agit donc, entre ces deux « bornes », de définir une feuille de route et un cadre réglementaire permettant de diminuer progressivement la superficie des terres imperméabilisées chaque année et d'atteindre 0 en 2050 tout en répondant aux besoins de la population.

Afin d'alimenter la réflexion pour une feuille de route chiffrée, avec des seuils de superficies imperméabilisées par an et leur localisation la plus adéquate, nous fournissons en annexe des analyses qui ont été effectuées sur base de données élaborées dans le cadre d'une note de recherche de la conférence permanente du développement territorial (CPDT) de 2015 « Vers un plan de secteur plus durable ».

Ces analyses devront à présent être discutées entre l'administration et le politique afin de définir une base de stratégie. Celle-ci permettra d'anticiper et réagir lorsque la Région wallonne transcrira la directive européenne imposant l'artificialisation nette nulle pour 2050.

Dans un second temps, il s'agira de développer les outils réglementaires permettant la mise en œuvre de la stratégie. Ceci dépendra certainement de la transposition de la directive et des choix de la région en matière de mise en œuvre du schéma de développement territorial. En l'état actuel des connaissances (juillet 2023), celui-ci vise à intégrer ces notions d'imperméabilisation au travers de « l'optimisation spatiale » et la définition des « centralités ». Voir à ce sujet la note de l'UVCW sur les centralités dans le SDT (https://www.uvcw.be/no_index/files/11072-l-optimisation-spatiale-et-les-centralit%C3%A9s---tce---final.pdf). Lorsque le SDT aura été approuvé, les communes devront rapidement mettre à jour leurs SDC sur la thématique d'optimisation spatiale. La nécessité pour OLLN de réviser son SDC relativement récent et qui intègre déjà la notion de centralité n'est pas encore claire. Si le souhait est là, il s'agit toutefois de l'outil adéquat pour mettre à jour les stratégies discutées ci-dessus, y compris les cartes « d'aptitude à la construction » afin de préciser les contours des centralités du SDC et les seuils de densité préconisés.

Toutes ces approches n'intègrent toutefois pas encore la notion de surface imperméabilisée ni le degré d'imperméabilité. Nous suggérons donc en parallèle le développement d'un guide communal d'urbanisme cadrant l'imperméabilisation des sols (tant pour les nouvelles constructions que pour les rénovations) sur l'ensemble du territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Ce guide pourra se reposer sur la notion de coefficient de biotope par surface (CBS). Pour cela la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve peut s'appuyer sur le travail que Bruxelles Environnement a déjà réalisé à ce sujet (<https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/1-evaluation-du-projet-via-le-cbs.html?IDC=7291>). La personne à contacter à ce sujet est Fabien Genart (Fgenart@environnement.brussels).

Par ailleurs, ce guide pourra également intégrer les aspects de gestion de l'eau de pluie sur la parcelle, qui sont directement liés à l'imperméabilisation du sol de celle-ci.

Nous recommandons que le guide s'applique sur l'ensemble du territoire. Toutefois, des mesures différenciées pourraient être recommandées en fonction d'un zonage. Ceci afin de pouvoir distinguer les mesures quand il s'agit d'éviter de contribuer à du ruissellement (zones en amont avec risque d'accumulation de ruissellements et/ou coulées de boues en aval), à des îlots de chaleur urbain et/ou à la création d'obstacles dans les corridors de biodiversité.

La question à approfondir sera alors de savoir quels moyens mettre en œuvre afin de garantir qu'une proportion importante des loyers reste accessible aux ménages plus modestes afin de ne pas engendrer un phénomène de gentrification⁴.

Nous n'avons pas eu connaissance à ce jour d'une commune Wallonne qui aurait déjà élaboré un tel guide et qui pourrait aider dans le cadre d'un partenariat. A défaut, les conseils juridiques de l'UVCW pourront aider.

⁴ La gentrification est un processus essentiellement urbain par lequel la population d'un quartier, ou d'une ville dans son ensemble, se modifie au profit de classes sociales favorisées dont l'installation se fait au détriment des classes plus modestes qui l'occupaient auparavant.



Début : 2024
Fin : action pérenne



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : entre 30 000 et 100 000 €
Suggéré au budget : 50 000 €

Ressources humaines :
1/5^{ème} d'ETP

Hypothèses et limites :



Nous considérons un budget approximatif de 50.000€ pour s'adjoindre les services d'un bureau d'urbanisme et d'assistance juridique afin d'élaborer le zonage, les prescriptions et le guide. En fonction de l'ambition et du travail que peut effectuer en interne le service urbanisme, cet estimatif peut varier de 10.000 à 100.000€.

Par la suite la mise en œuvre du règlement ne nécessite plus que des ressources humaines au sein de la commune.

Les ressources humaines estimées (1/5^{ème} ETP de manière pérenne) sont :

- Dans une première phase pour la coordination de l'action, l'élaboration du cahier des charges, le suivi de l'étude et l'intégration du résultat dans les outils et procédures de la commune.
- Puis ensuite pour la vérification de la prise en compte du guide dans les demandes/octroi de permis et réalisation des travaux.

Pistes de financement : Budget communal



Niveau infra national (Région wallonne), Société Civile ONGs, Citoyens.
Seront peut-être également impliqués : les secteurs privé et académique.

Risques climatiques



Chaleur extrême



Pénurie d'eau



Fortes précipitations - Inondations



Mouvement de sol.



Agriculture - Alimentation



Biodiversité.

Secteur

L'aménagement du territoire est le principal secteur visé. Celui-ci est toutefois dans ce cas un levier qui de manière assez directe touchera les secteurs du Bâtiment, de l'Agrosylviculture et de la Biodiversité.

Populations vulnérables

Comme souligné dans la description, l'action pourrait avoir un effet d'augmentation des loyers qui serait problématique pour les populations à faible revenu et donc proportionnellement sur les populations marginalisées, chômeurs, populations occupant des logements précaires, femmes, personnes âgées, migrants.

Autres impacts

Via les secteurs impactés, l'action aura de nombreux impacts indirects sur des économies de coûts, une amélioration de la santé et une réorientation de l'emploi de la construction vers la rénovation.

Autres

Annexe – Analyse de l'aptitude à la construction des parcelles du territoire.

Un point d'attention à garder en tête concerne le risque de complexification des procédures pour les porteurs de projet de construction individuels. Complexification qui peut mener à des stratégies d'évitement des règles et l'objectif d'encadrement serait alors complètement perdu.

Indicateurs	Objectifs	Unité
% de la superficie d'Ottignies-Louvain-la-Neuve artificialisée	Maintenir à, ou sous les 33,8% ⁵	%
Nombre de logements vides	0 (à préciser en fonction de la part incompressible de logements inoccupés pour des raisons de procédures légales de médiation, héritage, ...)	Logements vides
Taux de rénovation par rapport aux nouvelles constructions	Viser uniquement des rénovations et aucune construction neuve	%

⁵ Statistique WalStat 2020 (https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur_id=215700&ordre=0).

Utilisation du coefficient de biotope par surface	Etude et classification CBS adaptées pour Ottignies-Louvain-la-Neuve	Rapport finalisé
Identification des zones à risque	Définition de zones sur le territoire avec objectifs CBS associés	Document cartographique
Guide Communal d'Urbanisme	GCU pour Ottignies-Louvain-la-Neuve approuvé par le collège communal et intégrant les conclusions de l'étude CBS et du zonage	GCU « imperméabilisation » finalisé
Schéma de Développement Communal actualisé	Mise à jour spécifique sur la thématique d'optimisation spatiale	SDC actualisé

Description

Afin de lutter contre le risque d'inondations par ruissellement localisé, contribuer au rechargement des nappes phréatiques et limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), il est nécessaire de désimperméabiliser et végétaliser un maximum de surfaces sur le territoire. Les cartes d'analyse des risques se reposent sur les coefficients d'imperméabilisation en intérieur d'îlot, et dans les espaces pour la plupart privés. Or il existe un grand potentiel de **désimperméabilisation en domaine public**.

Les autorités locales ont un pouvoir d'action direct sur les places publiques, les voiries et autres espaces dévolus au stationnement en chaussée. L'adaptation de la voirie et des espaces publics aux changements climatiques réinterroge les pratiques actuelles des concepteurs, aménageurs et gestionnaires de ces espaces publics.

Trois thématiques essentielles sont identifiées :

- **Augmenter la surface de voirie occupée par les végétaux**, elle est essentielle pour lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbain. Le processus de végétalisation de la voirie soulève néanmoins un certain nombre d'interrogations auprès des concepteurs et gestionnaires : prises en compte des contraintes urbaines d'emprise, de l'articulation avec d'autres exigences et objectifs d'aménagement, questions sur le choix d'essences d'arbres à privilégier.
- **Agir sur la gouvernance** : l'adaptation impose une plus grande transversalité d'approche et une plus grande interdisciplinarité dans les projets d'aménagement.
- **Développer des techniques et matériaux innovants**, les critères environnementaux peuvent dicter le choix de revêtements en adéquation avec les usages : des revêtements plus frais et/ou perméables qu'il est nécessaire de tester et d'expérimenter avant mise en œuvre⁶.

La fiche traite de tout ce qui occupe lesdits espaces publics et nécessite donc une approche transversale et multi-thématiques pour aborder les questions suivantes :

- La mobilité, en lien avec les enjeux du PCM (Plan Communal de Mobilité), l'espace dévolu à la voiture, au stationnement et donc au partage de l'espace public, de la sécurité routière, des objectifs modaux de la vision FAST;
- Le service voirie au sujet de la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement et les réfections du domaine public,
- Le service entretien amené à assurer la gestion quotidienne du domaine public ;
- Le service environnement sur le choix des essences, la (non-)minéralisation ;
- Le service participation, car on le voit, les territoires qui avancent en matière de désimperméabilisation, sont ceux dans lesquels l'« envie » citoyenne a été captée par les pouvoirs locaux, où les riverains sont impliqués ;
- La dynamique Cœur de ville, avec les espaces dévolus aux terrasses, aux occupations temporaires (marchés), aux commerces, c'est ici de la vitalité humaine du domaine public dont il est question ;
- Sans oublier les services d'urgence (SIAMU) ainsi que les concessionnaires.

La ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve va profiter d'une transversalité bien rôdée (services voirie, environnement, espaces verts) pour mettre en place une stratégie de désimperméabilisation progressive du domaine public. Depuis la planification, jusqu'aux travaux d'entretien, en passant par les (ré)aménagements d'espaces publics et les projets d'urbanisme et d'urbanisation, il s'agira de décliner une ligne de conduite commune pour que, peu à peu et au gré des interventions de la commune et du secteur immobilier, les projets participent à la création d'îlots de fraîcheur par la végétalisation et prévoient la gestion intégrée des eaux pluviales.

Dans un premier temps, il s'agira de définir un outil commun - la proposition s'oriente vers une charte qui pourrait devenir un GCU - définissant la stratégie de manière transversale sur les diverses échelles de travail. Il s'agira de ne pas négliger l'impact en termes de ressources de la mise en œuvre de cette charte (les ressources humaines liées à l'entretien et la maintenance par exemple). Cette charte pourrait être réalisée en interne ou confiée à un bureau d'étude extérieur, mais quel que soit l'option choisie, elle nécessitera une implication et une appropriation collective de l'outil.

A titre d'exemple, la charte pourra définir :

- Les conditions que doivent remplir les parkings à l'air libre en matière de revêtements : perméabilité des emplacements (et tenant compte de cas particulier tel que le stationnement PMR) ;
- Un quota d'arbres (avec détermination de leur calibre et des essences souhaitées) par nombre d'emplacements de parcage (ou encore par surface d'intervention, voire pour toute la commune) ;

⁶ Bien que ce dernier volet fasse partie intégrante des avancées attendues en matière de résilience, le Service Aménagements Urbains invite à inscrire les actions dans une démarche de prudence. Il s'agit de ne pas prendre de risque avec des technologies ou matériaux non encore éprouvés et envers lesquelles elle ne pourrait obtenir les garanties requises auprès des constructeurs.

- La présence de zones de plantations dans lesquelles sont récoltées les eaux pluviales des emplacements avoisinants à aménager ;
- La récolte de toutes les eaux de pluie avec une capacité de récolter des pluies "extrêmes" (avec un temps de retour ambitieux mais réaliste) tombant sur des espaces publics (voiries, places, parcs, etc.) qui devront être infiltrées au plus proche de là où les pluies sont récoltées, ...

A noter que cette charte aurait avantage à être assortie d'autres recommandations : quota d'emplacements de voitures partagées, stationnement vélo, stationnement pour le covoiturage, etc. Ce bouquet de solutions est en lien direct avec l'usage de la voiture particulière, même s'il semble au premier abord indirectement lié à l'aménagement proprement dit. Il est directement impactant sur la « captivité » des riverains à leur voiture particulière, et par voie de fait à la place qu'occupe la voiture en domaine public.

En parallèle, se tiendrait la mise en œuvre de deux expériences pilotes sur des voiries de hiérarchie locale au PCM :

- l'une dans le cadre d'un réaménagement complet d'une place publique ou voirie,
- l'autre dans le cadre d'interventions ciblées avec le cas d'une voirie dans un contexte résidentiel.

Ces expériences pourraient se tenir par exemple au chemin des Hayettes, rue Michel de Ghelderode ou encore dans le lotissement de Stimont (selon les propositions émises par le Service Aménagements Urbains à consolider). En termes de coût, une attention sera accordée à ce que ces rénovations/entretiens soient environ à niveau du coût identique aux rénovations/entretiens avec les matériaux habituels.

Pour ces expériences, il conviendra de monitorer différents indicateurs : le pourcentage de surfaces perméables, semi-perméables ou imperméables au sein des espaces publics, les surfaces désimperméabilisées, le nombre de nouveaux arbres plantés (en fonction éventuellement d'une quantité d'arbres à planter en domaine public, toutes voiries confondues sur l'ensemble de la commune), l'évolution de la répartition modale du domaine public, sans oublier la capacité d'entretien des aménagements par la commune (aspects techniques et humains).

Les enseignements que l'on espère tirer de ces deux projets pilotes devront permettre de consolider la charte de manière transversale, de lui permettre d'acquérir une forme de maturité pour devenir un Guide Communal d'Urbanisme. Sur les aspects perméabilité, la possibilité d'étendre la ligne de conduite au domaine privé (où les parcelles de propriété communales pourraient faire figure d'exemple) sera envisagée.

Parvenir à un aménagement des espaces publics résilients passera par une réallocation de l'espace à d'autres usages qu'essentiellement routiers. La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, via sa charte, invitera à un redimensionnement correct de l'espace public. Il sera rendu possible par la valorisation de solutions de mobilité partagées, par le renfort de l'attractivité modes actifs, mais aussi en prenant en compte toute une série d'éléments comme la sécurité, l'accessibilité pour tous, la circulation, ainsi que la gestion énergétique, la végétalisation, la biodiversité, l'imperméabilisation et le traitement des eaux.



Début : 2024
Fin : Action pérenne



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : -

Suggéré au budget : 15 000 €

Hypothèses et limites :



Nous considérons un budget approximatif de 15.000€ pour s'adjoindre des services externes afin de co-construire et rédiger l'outil commun type charte/GCU.

Aucun budget n'a pu être estimé pour les projets pilotes à ce stade. Ceci devrait plutôt être à considérer dans le budget ordinaire de la commune pour les réfections de voiries, mais en mettant une priorité sur les aspects perméabilité.

Pour assurer cette priorité et la recherche de solutions innovantes, nous suggérons l'ajout de ressources humaines au sein du service aménagements urbains. Ressources additionnelles estimées à 1/5^{ème} ETP de manière pérenne.

Pistes de financement : Budget communal

Ressources humaines :

1/5^{ème} d'ETP



Citoyens et commerçants

Risques climatiques



Chaleur extrême



Pénurie d'eau



Fortes précipitations - Inondations

Secteur

Le service aménagements urbains est le principal secteur visé.

Populations vulnérables

N/A

Autres impacts

L'action aura des impacts indirects sur des économies de coûts liés aux risques de vague de chaleur, d'inondation et de ressource eau.

Autres

Indicateurs	Objectifs	Unité
Elaboration d'une stratégie traduite dans une charte	Charte pour Ottignies-Louvain-la-Neuve conçue en transversalité et approuvée par le collège communal	Charte finalisée
Création d'un projet pilote de réaménagement lourd	Validation de l'avant-projet par le Conseil communal	Engagement budgétaire
Création d'un projet pilote de réfection de voirie (ou interventions partielles ciblées)	Validation de l'avant-projet par le Conseil communal	Engagement budgétaire

Description

Etablir un réseau écologique permettant aux petites et grandes espèces de se déplacer sur le territoire, temporairement ou de manière pérenne, afin de faire face aux modifications ponctuelles ou tendanciennes du climat. La conception de ce réseau écologique permet également de définir les priorités en matière de protection, gestion et restauration des milieux naturels en vue d'optimiser les services écosystémiques rendus. Il est une façon de contrer le morcellement des habitats des différentes espèces, qui combiné aux changements climatiques produit des pertes considérables en termes de biodiversité. Dans une vision purement utilitariste, rappelons que la biodiversité - et avec elle tous les chaînons du vivant - est la base permettant l'existence des matières premières dont nos sociétés dépendent pour fonctionner. Notons également qu'optimiser les services écosystémiques rendus par la nature permet des économies, ces dernières n'étant toutefois ici pas simples à estimer. Les solutions basées sur la nature permettent dans de nombreux cas de se passer d'une assistance technologique, potentiellement coûteuse et émettrice de CO². De nombreux exemples peuvent à ce titre être trouvés dans la littérature scientifique et sont applicables à la situation d'OLLN. Une revue de ce type de solution a récemment été réalisée en Wallonie par la CPDT et compilée dans le vademecum infrastructure vertes⁷.

Identification

Les grandes lignes d'un réseau écologique à l'échelle provinciale ont été suggérées. Il est à présent nécessaire de se les approprier et les opérationnaliser au niveau communal.

Pour cela nous suggérons d'appliquer les étapes suggérées dans le cadre d'une méthodologie d'identification et cartographie du réseau écologique faite par Gembloux pour le compte du SPW (voir annexe).

Ceci implique comme prochaine étape la constitution d'un groupe de naturalistes locaux avec qui évaluer la pertinence des zones cœurs et du tracé des corridors sur le territoire d'OLLN tels que proposés par la province en vue de leur modification éventuelle.

Les naturalistes devront par ailleurs distinguer le réseau écologique en différentes trames des différents milieux biologiques et ancrer au niveau parcellaire les couloirs de liaison suggérés (pas uniquement des flèches schématiques).

Ce réseau écologique devrait ensuite idéalement être intégré comme option au schéma de développement communal afin que toute demande de permis doive être justifiée au regard de son impact sur le réseau écologique.

La distinction par trames permettra par ailleurs d'orienter les contraintes urbanistiques souhaitables en fonction du type de milieu (voir annexe). Il est donc recommandé qu'il soit utilisé par le Service Environnement lors de la remise d'avis sur un permis. Ces avis pourront notamment veiller à imposer :

- Pour les parcelles incluses dans la **trame « forêts »** : une part importante de la parcelle devant être boisée en espèces feuillues, si possible indigènes et adaptées au climat futur ;
- Pour les parcelles incluses dans la **trame « prairies humides »** : être encore plus intransigeant en ce qui concerne la mise en place d'un cycle de l'eau naturel sur la parcelle avec un débit net nul vers le réseau d'égouttage. Intégrer autant que possible la création d'éléments de stockage de l'eau à ciel ouvert (mares, bassins, noues). Si une demande de permis pour la construction d'une piscine est faite, exiger que celle-ci soit une piscine naturelle ;
- Pour les parcelles incluses dans la **trame « pelouses sèches »** : imposer pour les toitures plates la végétalisation extensive. Favoriser l'utilisation de murs en pierres sèches.

Outre les contraintes de gestion pour améliorer la qualité des différentes zones du réseau écologique, il faudra également identifier les principaux obstacles au déplacement des espèces (routes importantes, barrages, voies ferrées, éclairage intense, ...). Enfin, il pourra être utile de cartographier les services écosystémiques actuels du territoire et ceux qu'une amélioration du réseau écologique pourrait rendre afin de prioriser certaines zones de restauration.

Communication

Par la suite et pour rendre le réseau écologique effectif, il faudra pouvoir communiquer à son sujet, sur les mesures de gestion et de préférence via une représentation cartographique.

Des couches cartographiques du réseau écologique seront à produire et diffuser idéalement sur une plateforme visuelle attractive, interactive et dynamique, en y intégrant l'information concernant les mesures de restauration et de gestion suggérées par type de trame et de zone.

Ce socle cartographique pourrait ensuite être valorisé par différents médias selon les publics ciblés :

- Une brochure de sensibilisation pourrait être transmise à tout porteur de projet s'adressant au service d'urbanisme afin qu'il intègre au mieux le réseau écologique dans son projet de rénovation/construction ;

⁷ <https://cpdt.wallonie.be/publications/infrastructures-vertes/>

- Une communication grand public pourrait se faire via le bulletin communal et la presse locale ;
- La cartographie pourrait être utilisée dans la priorisation de soutien aux initiatives citoyennes.

Si le niveau d'ambition est très élevé, l'élaboration d'un *serious game* sur le réseau écologique pourrait être une piste pour accompagner à la fois une sensibilisation, un renforcement des savoirs et une invitation à l'action tant dans le secteur de l'éducation qu'auprès du grand public.

Un budget devra être estimé pour le plan de communication en fonction des médias envisagés.

Opérationnalisation

Le réseau écologique qui ressortira de l'identification telle que suggérée ci-dessus sera une base solide pour une stratégie communale de préservation de la biodiversité. Toutefois, une grande part du réseau écologique se situera fort probablement en dehors des propriétés communales. L'administration communale sera donc limitée en termes de leviers d'actions directes de gestion. Il sera alors nécessaire d'impliquer d'autres grands acteurs de la gestion foncière et la protection de la biodiversité afin que le réseau écologique soit réellement mis en œuvre.

Il est donc suggéré que la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve mette en place un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du réseau écologique. Dans ce comité de pilotage, il est absolument nécessaire d'intégrer Natagora (qui influence fortement la gestion de la biodiversité dans les jardins privés), la DNF qui gère une partie des forêts du territoire et un représentant de l'UCLouvain qui possède une grande partie du territoire et en particulier le bois de Lauzelle. Il faudra également évaluer l'opportunité d'intégrer des exploitants agricoles et d'autres propriétaires publics (Etat, Communauté Française, Province, Fabriques d'église, CPAS, ...), si les parcelles qu'ils possèdent sont de grand intérêt pour le réseau écologique.

Ce comité de pilotage devra s'approprier la cartographie, le plan de communication et les informations sur le potentiel de fourniture des services écosystémiques. Sur ces bases, un plan de gestion opérationnelle et une répartition des rôles, charges et ressources seront mis en place.

Au vu de l'ampleur du travail et du peu de ressources internes allouées actuellement à la thématique biodiversité, il nous semble qu'un mi-temps permanent supplémentaire sur cette thématique est un minimum.



Début : 2024
Fin : Action pérenne



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : -

Suggéré au budget : -

Ressources humaines :

½ ETP



Hypothèses et limites :

A ce stade il s'agit uniquement de prévoir des ressources humaines au sein du service (estimé à ½ ETP de manière pérenne) afin de coordonner les groupes de travail, valider une version communale du réseau écologique et s'assurer que celui-ci soit intégré dans les outils et procédures de la commune.

Une fois le réseau identifié, l'état de conservations des zones cœurs et les éléments bloquant dans les couloirs nécessiteront peut-être des travaux de restauration. Ces budgets ne peuvent pas encore être estimés à ce stade.



Secteurs privé et académique, Enseignement, Société Civile ONGs

Risques climatiques



Perte de biodiversité

Secteur Biodiversité

Populations vulnérables Pas d'indication que des populations vulnérables soient touchées particulièrement par cette action

Autres impacts Coûts économisés via la fourniture de services écosystémiques

Autres Annexe - Méthode d'identification et d'opérationnalisation du réseau écologique communal

Indicateurs	Objectifs	Unité
Le réseau écologique par trames est finalisé	Cartographie finalisée	Document
Le réseau écologique est intégré en tant qu'option dans le schéma de développement communal	Intégré au SDC	Document
Le réseau écologique par trame est utilisé par le Service Environnement dans tous ses avis	100%	%
Cartographie du réseau écologique accessible en ligne par le grand public	Document accessible	Document
% de la population par groupe cible touché par les campagnes de communication	A déterminer	%
Le comité de pilotage se réunit de manière régulière pour coordonner la mise en œuvre du réseau écologique	4	Réunions annuelles

Description

Toute haie sur un terrain en pente et située selon une courbe de niveau jouera un rôle important dans la conservation des sols et la réduction des risques de coulées de boues. En effet cet obstacle naturel permet de ralentir le ruissellement, d'augmenter le taux de matière organique à proximité de la haie, de favoriser l'infiltration de l'eau et le dépôt des sédiments ainsi que la stabilité globale des terres.

Il faut pour cela des éléments linéaires continus de haie ayant une forte densité au pied de la haie, idéalement constitués de 6 plants par mètre répartis sur 2 à 3 rangs. Pour améliorer encore l'efficacité, on peut planter la haie sur un petit talus précédé d'une fosse d'infiltration et/ou d'une bande enherbée. Le temps que la haie grandisse et soit efficace, on peut envisager la pose de fascines (barrière de branchages).

Sur le moyen et long terme, l'avantage des haies par rapport aux fascines est donc la multitude de services rendus, tels que ceux évoqués dans le premier paragraphe (sans exhaustivité). Si l'entretien (taille de 1 à maximum 2 x par an) de ces dernières est régulièrement le point de tension abordé avec les agriculteurs, notons qu'une fois installées celles-ci sont nettement plus pérennes que les fascines qui nécessitent d'être renouvelées tous les 2 à 5 ans, ce qui impliquent également des coûts de gestion.

Une première étape est d'identifier où planter des haies vives de manière prioritaire sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Une première ébauche d'un réseau de haies est proposée en annexe pour un total linéaire de 22km de haies. Celle-ci se base en priorité sur les points noirs étudiés par la cellule GISER et en lien avec les axes de ruissellement, parcelles agricoles en pente, cultures sarclées. Nous avons également complété l'analyse avec des suggestions de haies pertinentes dans le domaine public et dans une perspective de contribution au maillage écologique de la province. Cette ébauche devra être confrontée et discutée avec les agents de terrain pour voir la faisabilité (espace disponible pour la plantation, sécurité routière, besoins de gestion, ...). Il sera également intéressant de discuter le réseau de haies avec les naturalistes locaux, une fois le réseau écologique local concrétisé.

Un appui pourra ensuite être sollicité auprès du SPW pour critiquer et amender la proposition de réseau de haies, notamment :

- Direction de l'aménagement foncier rural (Yvan Brahic - yvan.brahic@spw.wallonie.be) pour la cohérence paysagère;
- Cellule GISER de la Wallonie pour l'efficacité contre le phénomène de coulées boueuses ;
- DEMNA (Catherine Généreux - catherine.genereux@spw.wallonie.be) pour évaluer les services écosystémiques rendus par chaque linéaire de haie au moyen de l'« outil haies » (<https://services-ecosystemiques.wallonie.be/servlet/Repository/seminaire-outils-evaluation-se-wallonie-20220602.pdf?ID=30082>)

Face aux contraintes sur le terrain et à la réticence des propriétaires, nous estimons que seul un tiers de la proposition initiale pourra être réellement mis en œuvre (~7km). Sur ces 7km, 4,5 sont situés sur le domaine public où la commune à la main pour planter. 2,5 sont par contre sur les terres agricoles privées où il faudra convaincre les agriculteurs de planter.

Une très large majorité des suggestions de plantation de haies seront situées sur des parcelles agricoles, puisque c'est en étant au plus proche de la source des sols érodés qu'on est le plus efficace. Il est possible pour le collège communal d'imposer des normes sur tout le territoire ou de prendre des arrêtés spéciaux afin d'imposer à un propriétaire l'application de mesures pour lutter contre l'érosion des sols, le ruissellement et les coulées de boues. Un article de l'UVCW résume très bien les différents mécanismes légaux à disposition : https://www.uvcw.be/no_index/articles-pdf/download/2685.pdf

Comme le souligne l'article, la voie consensuelle est toutefois à privilégier et l'incitation gagnerait donc à se faire en trois temps:

1. Sensibilisation ciblée sur la contribution de la parcelle au phénomène d'érosion et de coulée de boue et présentation des solutions d'adaptation :
 - Plantation de haies ou de bandes boisées
 - Assurer un couvert végétal permanent du sol (inter-cultures)
 - Travail du sol perpendiculaire à la pente
 - Petits aménagements anti-érosifs (cordons de pierres, bandes enherbées, fascines)
 - Pas d'utilisation de fertilisants de synthèse et uniquement des engrais verts et amendements naturels favorisant un sol à haute teneur de matière organique
 - Pas de labour ou de mécanisation lourde
2. Soutien financier ou technique à la plantation de haies, bandes boisées et petits aménagements anti-érosifs. La mise en place d'une filière de valorisation des sous-produits de haies sera également un incitant pour la gestion des haies par les agriculteurs. Namur a décidé d'aller un cran plus loin dans ce domaine en gérant eux-mêmes l'entretien des haies dans le cadre d'une filière bois-énergie mise en place au travers d'un projet financé sous le programme POLLEC. Il s'agit indéniablement d'un point fort dans le dialogue avec les agriculteurs pour qui

l'entretien de la haie constitue un obstacle récurrent. Contact : Maxime Declercq - Maxime.Declercq@ville.namur.be)

3. Mettre en place les outils légaux mentionnés ci-dessus, puis faire supporter à l'agriculteur qui ne mettrait pas en place ces mesures les coûts d'une éventuelle coulée de boue en provenance de sa parcelle. Attention à cette dernière mesure qui ferait porter sur les épaules des agriculteurs le coût des risques induits par des choix sociétaux. Une part des agriculteurs étant en situation financière précaire, ceci irait à l'encontre d'un plan d'adaptation inclusif et portant attention aux publics précarisés.

Outre l'appui juridique de l'UVCW, la commune trouvera également un soutien dans la manière de collaborer avec les agriculteurs auprès de Natagriwal.

Un budget de 8€/m de haie, soit 56.000€ pour 7km de haies, a été considéré dans le budget de cette action. Le fond Yes We Plant de la Région wallonne pourra être sollicité pour cet investissement à hauteur de 80% maximum.

Il est à noter qu'un défi majeur pour l'initiative Yes We Plant est d'assurer la production des plants. Si on considère les recommandations de 6 plants par mètre (espacement de 30 à 50cm entre les plants sur 3 rangées) pour une bonne efficacité contre l'érosion des sols et un objectif de 7km de linéaire de haies plantées sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, cela correspondrait à un besoin de 42.000 plants. Afin de pouvoir envisager des plantations à grande ampleur, la Ville devrait jouer un rôle actif dans la coordination des capacités de production :

- Evaluer la possibilité de produire des plants au sein du service des espaces verts ;
- Etablir des partenariats avec des professionnels locaux ;
- Envisager une participation citoyenne via des bourses d'échanges et un réseau d'ambassadeurs/multiplicateurs sur le territoire ou encourager le démarrage d'une pépinière citoyenne ? ;
- Suivre ce qui sera mis en place au niveau régional.

Une centaine de personnes-jours ont été estimées pour la mobilisation des ressources internes nécessaires pour effectuer les visites de terrain, finaliser le réseau de haies, fournir le soutien technique, sensibiliser les agriculteurs, trouver les financements et prestataires et superviser l'achat et la plantation des haies. Cela n'inclut pas encore la gestion de l'entretien qui dépendra du nombre de haies plantées sur les espaces publics et les modalités d'entretien des haies en terrains privés.



Début : 2024
Fin : 2025



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : 22.500 à 1.210.000 €
Suggéré au budget : 56.000 €

Ressources humaines :
2/5^{ème} d'ETP pendant 2 ans

Hypothèses et limites :

La plantation de haies (main d'œuvre incluse) varie de 5 à 50€ par mètre de haie en fonction du nombre de rangs (simple, double, triple) et du type d'essence pour des arbustes très jeunes (max 0,5m à la plantation). Pour des arbustes déjà plus développés les prix peuvent grimper jusqu'à 200€ le mètre.



Selon qu'on reprend l'ambition de planter des haies sur 22 km ou seulement sur les 4,5km les plus réalistes dans l'espace public, on a donc une fourchette allant de 22.500€ à 1.210.000€.

Le montant suggéré à mettre au budget du plan d'adaptation considère un prix moyen de 8€ par mètre (haies champêtres relativement simples et effet d'échelle) sur 7km.

Les ressources humaines estimées (2/5^{ème} ETP pendant 2 ans) sont pour la coordination de l'action, les discussions avec les agriculteurs, l'élaboration de cahiers des charges et le suivi administratif des plantations. Les éventuels travaux pouvant être menés par les services techniques de la commune ne sont pas inclus dans ces ressources humaines.

Pistes de financement : Budget communal, Fonds Régionaux (Yes We Plant)



Niveau infra national (Région wallonne)

Risques climatiques



Mouvement de sol.



Pénurie d'eau



Fortes précipitations - Inondations



Biodiversité

Secteur

Bâtiment, Eau, Aménagement du territoire, Agrosylviculture, Biodiversité

Populations vulnérables

Pas d'indication que des populations vulnérables soient touchées particulièrement par cette action.

Autres impacts

Coûts économisés par évitement de dégâts de coulées de boues

Autres

Annexe – Carte des localisations suggérées de haies en première analyse (et shapefile associé)

Indicateurs	Objectifs	Unité
Cartographie de plantations prioritaires de haies sur les parcelles privées	Cartographie finalisée	Document
Cartographie de plantations prioritaires de haies sur les parcelles publiques	Cartographie finalisée	Document
% Agriculteurs sensibilisés	100%	%
Linéaire de haies plantées	7	Km
Production locale annuelle de plants pour haies vives	10.000	Plants



07

Création d’une Communauté d’Energie Renouvelable (CER) communale

Initiateur : Commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve – Services Techniques – Bureau d’études Bâtiments & Energie

Description

Les projections futures suggèrent qu’en Wallonie moins d’énergie de chauffage sera nécessaire en hiver pour le chauffage, ce qui représente une opportunité et non pas une vulnérabilité. Cependant les risques de vague de chaleur, d’îlots de chaleur urbains et les périodes prolongées de canicule pourraient augmenter les consommations électriques en été de manière importante si nous avons recours à la climatisation.

En élargissant encore plus la notion d’adaptation et de résilience, il est intéressant en termes d’énergie de considérer la dépendance actuelle aux sources d’énergies importées et les possibles réductions ou ruptures d’approvisionnement (que ce soit volontaire afin de répondre aux engagements en matière d’atténuation du changement climatique, ou subi par la raréfaction de celles-ci). Pour augmenter la résilience, il s’agit alors d’assurer une sécurité d’approvisionnement énergétique (production et distribution) du territoire. Les mesures de réduction des consommations et de production d’énergie renouvelable locale qui font partie des plans d’atténuation répondent donc également aux enjeux d’adaptation. Il sera donc important de mettre en avant les actions de sobriété du PAEDC et poursuivre les efforts de production renouvelable locale.

Toutefois, les investissements dans les énergies renouvelables sont potentiellement un gros souci pour les populations en situation précaire. Le phénomène de « spirale de la mort utilitaire » est le principe selon lequel quand une part importante de consommateurs est en mesure d’investir dans sa propre production d’énergie, elle ne consomme et donc ne contribue plus aux frais d’infrastructure du réseau d’énergie, les coûts augmentent alors en se reportant sur les ménages restants.

Le concept de communauté d’énergie pourrait venir aider à l’inclusion de personnes en situation précaire, dans des investissements de production d’énergie. Pour cela, cet outil doit être utilisé avec cette intention et soutenu par les institutions publiques. Autrement, il pourrait au contraire renforcer le phénomène de spirale de la mort, puisque dirigé par le marché et risquant de compromettre le maintien de l’énergie à un tarif démocratique.

Une analyse technique du potentiel économique, énergétique et de résilience d’une communauté d’énergie renouvelable à Ottignies-Louvain-la-Neuve prenant comme point de départ le patrimoine communal a été réalisée. Celle-ci montre que la CER est un outil dont la complexité administrative est importante par rapport aux gains économiques. Par ailleurs, les contraintes de gestion étant assez flexibles, les effets bénéfiques au niveau écologique et social ne sont donc pas garantis. Il est probable que seule une CER à l’échelle d’une commune et pilotée par l’administration soit en mesure d’impacter positivement la résilience énergétique du territoire.

Nous suggérons donc d’envisager les étapes suivantes :

1. La création d’une communauté d’énergie reprenant le patrimoine communal actuel (62 kWc de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du STE et consommation par les trois bâtiments communaux analysés). Nous estimons un gain annuel d’environ 10.000€ sur la facture énergétique communale, mais cela nécessiterait l’investissement en ressources humaines d’environ 100 personnes-jours.
2. L’investissement dans une production photovoltaïque sur les deux autres bâtiments analysés (143 kWc + 63 kWc) permettrait d’augmenter ce gain de 10.000 à 30.000€/an. L’investissement nécessaire dans ces panneaux supplémentaires n’est pas considéré ici car il a son propre retour sur investissement lié à l’autoproduction d’énergie et dont le gain est indépendant et complémentaire au gain annuel lié à la communauté d’énergie.
3. L’ouverture de cette communauté d’énergie, gérée par un agent communal, à des petits producteurs sur le territoire communal et à des consommateurs prioritairement en situation précaire, permettrait de renforcer la résilience énergétique sur 3 points :
 - Incitation à l’augmentation de la part renouvelable sur le territoire pour les nouvelles installations à partir de 2024 (incitant limité jusqu’en 2030 pour les installations antérieures à 2024, car les autres incitants actuels sont plus attractifs et seront assurés jusqu’en 2030) ;
 - Limitation des impacts économiques de hausse des prix pour les ménages au sein de la CER ;
 - Mécanisme permettant aux personnes précaires, ayant peu de moyens pour investir, de tout de même profiter des bénéfices économiques d’investissements réalisés dans le renouvelable (limitation du phénomène de spirale de la mort utilitaire). Ce point est toutefois limité car les avantages économiques d’une communauté d’énergie seront moindres voire inexistantes pour les ménages les plus précaires bénéficiant du tarif social de l’énergie. Il faudrait donc déterminer la typologie et la proportion de la population en situation « précaire » ou modeste ne bénéficiant pas du tarif social, d’autant plus que l’augmentation du coût de l’énergie (et toutes ses répercussions sur les produits qui en dépendent pour être fabriqués/stockés ou acheminés) est un facteur important de précarisation des ménages dits “moyens” ;
 - Outil pertinent pour analyser, sensibiliser et accompagner les consommateurs à une meilleure répartition de leur consommation dans le temps en fonction de la production, voire à de meilleurs choix.

Cette dernière étape nécessiterait un équivalent temps plein complet. Une fois la CER communale bien mise en place, le temps libéré pourrait être mis à profit pour augmenter sa capacité à accueillir de nouveaux ménages et/ou accompagner la création



d’autres CER sur le territoire. Celles-ci ne seraient plus gérées par le niveau communal, mais elles pourraient être soutenues afin d’orienter si possible les choix de gestion de ces CER vers un maximum de potentiel de résilience.

Au moment de passer à la troisième étape, nous recommandons de définir des clefs de répartition et un prix d’échange de l’énergie en ligne avec l’objectif de diminuer la précarité énergétique (donc favoriser un prix de l’énergie très bas pour les consommateurs en situation précaire) et d’inciter les membres dans l’optimisation de leurs comportements.

Ultérieurement, afin d’équilibrer le volume de demande et de production, il serait opportun de rechercher des partenaires pour augmenter et diversifier significativement la production, et notamment, d’inclure dans cette CER d’autres sources d’énergies renouvelables (mats éoliens, cogénération et installations photovoltaïques de grande taille).

La commune de Hannut et l’intercommunale Ideta ont déjà acquis une expérience utile sur ce sujet. Nous recommandons d’échanger l’expérience acquise dans un premier temps.



Début : 2024
 Fin : 2025 pour la CER créée. Action pérenne pour la gestion de la CER



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : -

Suggéré au budget : économies de 10.000€/an

Ressources humaines :

1 ETP pendant 2 ans puis ½ ETP pérenne

Hypothèses et limites :



Aucun investissement n’est requis pour cette action. Au contraire, des économies de – 10.000€/an sont envisagées par le simple fait de passer en communauté d’énergie avec le patrimoine communal.

Pistes de financement : Economie annuelle sur la facture énergétique, Budget communal, Subventions RW/EU pour le déploiement des CER (encore non effectives), Part. Public-Privé (tiers investisseurs pour les énergies renouvelables)



Niveau intra communal, Citoyens, PME, tiers investisseurs locaux

Risques climatiques



Résilience et autonomie énergétique

Secteur Energie

Populations vulnérables Un objectif social de favoriser les populations précarisées est inclus dans la CER à créer.

Autres impacts Réduction des émissions directes de gaz à effet de serre.
 Réduction de la dépendance énergétique de la commune suite à une meilleure utilisation de l’énergie produite localement

Autres Annexe – Guide de mise en œuvre d’une CER

Indicateurs	Objectifs	Unité
CER communale créée et gérée par la commune avec a minima comme objectifs :		
- environnemental : une sensibilisation adéquate pour maximiser l’utilisation rationnelle de l’énergie et l’auto-consommation	1	CER
- social : une redistribution des bénéfices majoritairement en faveur des ménages consommateurs en situation précaire		
Taux d'autoconsommation au sein de la CER communale	95	%
Part des ménages en situation précaire intégrés à la CER communale (pour autant que celle-ci soit avantagée économiquement par rapport au tarif social)	100	%
Puissance installée d’énergie renouvelable produite par les installations communales et intégrée dans la CER communale	1	MWc



Initiateur : Commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve – Service Transition écologique

Description

Un certain nombre de logements sont situés dans les zones à risque d’inondation et les zones à risque accru de vagues de chaleur (îlots de chaleur urbains). Une série d’aménagements peuvent être réalisés par les citoyens eux-mêmes. Nous ne suggérons pas de mettre en place des primes pour ces aménagements, d’une part parce que cela favoriserait les propriétaires et donc les personnes plus aisées, d’autre part parce que ces aménagements sont souvent à envisager et réaliser au cas par cas.

Une campagne de communication pourrait toutefois être appropriée. D’autant plus si elle est ciblée sur les logements situés dans les zones à risque (vérifier avec le DPO de la ville les contraintes en matière de RGPD que cela impliquerait).

Pour ne pas donner l’impression de reporter à l’échelle individuelle toute la responsabilité de l’adaptation, il serait préférable de d’abord valider et mettre en œuvre les actions menées par les services de la ville (plantations d’arbres, renaturation des cours d’eau, stratégie de limitation de l’imperméabilisation, végétalisation des voiries publiques, ...).

Nous suggérons en annexe une base de contenu pour un petit triptyque sur le sujet, inspiré et renvoyant vers des documents plus complets. Celui-ci doit être accompagné d’une lettre explicative de la démarche, de l’étude de vulnérabilité et de comment se situe le logement de la personne par rapport aux zones à risque.

Dans une première phase de mise en œuvre de cette fiche action, il s’agira d’élaborer un document final, attrayant, spécifique à la situation du logement, traiter les données de localisation et envoyer à toutes les personnes dans les zones à risque.

Dans une seconde phase le projet pourra se pérenniser sous forme d’un envoi à chaque nouvelle domiciliation dans la zone.

Certains aménagements nécessitent des compétences manuelles que tout le monde ne possède pas. Il sera donc intéressant de renforcer cette campagne de sensibilisation par un programme de formation/renforcement de compétence ou d’entraide citoyenne. Sur cet aspect-là un renforcement spécifique pour les personnes en situation précaire serait appréciable. Il est possible de s’inspirer des formations de type Eco-watchers dispensées par l’asbl Empreintes qui visent à renforcer le pouvoir d’agir des personnes en situation de précarité. Pour les personnes en situation précaire uniquement, il serait également utile d’envisager un soutien financier sous forme de primes, achats groupés ou fourniture direct de matériel (batardeau, stores, arbres, sacs de sables, ...). La commune d’Orp-Jauche pourra témoigner d’un appui financier à l’achat de petits aménagements tels que des batardeaux.

Nous prévoyons un budget interne relativement élevé pour cette action car des précautions devront être prises quant à la manipulation des données et la manière de communiquer aux citoyens. Sans aller jusqu’au message personnalisé à chacun, cela nécessitera sans doute un travail assidu et important de vérification de l’adéquation du message au contexte.

D’autres thématiques pourraient éventuellement s’intégrer à cette action (sensibilisation aux consommations d’eau, sensibilisation à la question de l’alimentation et des circuits-courts, ...). Nous recommandons toutefois une sensibilisation progressive afin de ne pas noyer le citoyen sous trop d’information en une fois.



Début : 2025
Fin : phase 1 : 2026 ; phase 2 pérenne



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : 10.000 à 100.000 €
Suggéré au budget : 50.000 €

Ressources humaines :
80 jours de travail



Nous considérons un budget approximatif de 50.000€ pour s’adjoindre les services d’un bureau de communication/graphisme afin d’élaborer du matériel de communication efficace. En fonction de l’ambition et du travail que peut effectuer en interne le service communication, cet estimatif peut varier de 10.000 à 100.000€. Les ressources humaines estimées (80 jours de travail répartis sur 2 ans) sont pour la coordination de l’action, l’élaboration du cahier des charges, le suivi du travail et assurer la mise en œuvre de la campagne de communication.

Pistes de financement : Budget communal



Niveau infra national (Région Wallonne, autres communes).

Risques climatiques



Précipitations – Inondations



Chaleur extrême

Secteur

Bâtiment, Aménagement du territoire, Services d’urgence

Populations vulnérables

Les personnes les plus sensibles à d’éventuels dégâts physiques dus aux inondations et vagues de chaleur sont les enfants, personnes âgées et personnes porteuses de handicap moteurs. Les populations précaires sont également à considérer dans le cadre de cette action. Une approche spécifique doit être mise en œuvre pour ces personnes (fracture numérique, communication différenciée, occupant non propriétaire, ...)

Autres impacts

Coûts économisés pour les citoyens (€) – Espérance de vie

Autres

Annexe – Suggestion de contenu pour des brochures de sensibilisation aux aménagements anti-inondations et aux aménagements contre la surchauffe des bâtiments

Indicateurs	Objectifs	Unité
% de la population sensibilisée	80%	%
Réduction des dégâts lors des inondations	Il faudrait d’abord établir la situation de base afin de pouvoir poser un objectif	%
Nombre de logements équipés de climatiseurs	Maintenir à la situation actuelle (nécessite également d’établir la situation de base)	#
Valeur moyenne de l’indicateur de surchauffe dans la PEB des bâtiments sur le territoire d’Ottignies-Louvain-la-Neuve	<2000 Kh	Kelvin heure (Kh)
Indicateurs pour les soutiens financiers/techniques	A définir selon les soutiens mis en œuvre	A définir



09 Ecoles : végétalisation des infrastructures

Initiateur : Commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve – Services Techniques/Service Aménagements urbains, en collaboration étroite avec le Service Enseignement, Service Environnement et Espace Vert

Description

L’enjeu climatique (vulnérabilité, atténuation, adaptation) est une problématique immense et surtout à long-terme. Le levier de l’éducation a un potentiel unique pour amener un changement sociétal à la mesure de l’enjeu. Le climat (tout comme la biodiversité, la crise sociale, ...) devrait dès lors être intégré de manière transversale au cœur des programmes scolaires, à tous les niveaux de l’enseignement (y compris supérieur). La manière de mettre cela en œuvre dépasse cependant largement le périmètre de la présente étude.

Nous proposons ici de nous attacher au « cadre ». Il est extrêmement utile pour les sensibiliser, d’entretenir une relation proche avec la nature chez les jeunes. Pour cela l’initiative des « Ecoles du Dehors » invite à sortir de l’infrastructure scolaire et adapter la pédagogie à un environnement extérieur et naturel. Cette initiative est déjà en place dans une école communale (Ecole de La Croix). Elle pourrait être soutenue auprès du reste du réseau scolaire communal. Outre l’accompagnement des enseignants pour adapter leur pratique à l’extérieur, un élément majeur pour l’école du dehors est la disponibilité de lieux. Il faut veiller à ce que le lieu soit accessible facilement, que les élèves soient en sécurité et avec un espace suffisamment calme et protégé que pour pouvoir se concentrer sur les apprentissages. Il faudra par ailleurs veiller à ce que l’utilisation du lieu n’impacte pas trop la biodiversité. Le retour d’expérience de l’école de La Croix sera d’ailleurs fort utile sur ce dernier point. La mise à disposition de ces lieux pourra être étendue au-delà du réseau scolaire communal, afin de bénéficier aux autres écoles sur le territoire.

Une autre dimension sur laquelle travailler est la végétalisation de l’infrastructure scolaire (bâtiments, cours, abords, ...). Ceci n’aura pas le même impact pour susciter un lien proche à la nature, par contre cela pourra éventuellement ajouter à la résilience de l’infrastructure face à certaines vulnérabilités (ombrage face à la chaleur et infiltration des eaux de pluies). Nous suggérons en annexe une analyse, sur base des images satellites, de la sensibilité des écoles du réseau communal face à certaines vulnérabilités et des éléments pouvant aider à prioriser des actions de végétalisation de ces écoles. Selon cette analyse, le risque de surchauffe semble être le plus important pour les bâtiments scolaires de la commune et il serait intéressant de creuser en priorité ce risque et les mesures de végétalisation possibles dans les écoles de Limauges et d’Ottignies ainsi qu’éventuellement Limelette et/ou Lauzelle. Il sera bien entendu nécessaire d’approfondir à la fois l’analyse de sensibilité, la priorisation et les options d’aménagements/végétalisation sur base de visites de terrain et de consultation des parties prenantes.

C’est cette dernière partie que nous considérons pour les informations de planning et budget ci-dessous. Ne sont pas du tout considérés dans le budget et les ressources humaines : les aspects sensibilisation, programme pédagogique et école du dehors qui devraient faire l’objet de fiches distinctes.



Début : 2024
Fin : 2028



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : -

Suggéré au budget : 100.000 €

Ressources humaines :

20 jours de travail



A ce stade nous avons prévu un budget d’investissement de 100.000€ qui concerne quelques aménagements de végétalisation et l’installation de quelques panneaux photovoltaïques (voir annexe pour le détail des budgets estimés par école). En termes de ressources internes nous estimons 20 jours de travail pour évaluer sur le terrain le risque/ressenti avéré de surchauffe et les possibilités de végétalisation des cours/bâtiments permettant de réduire ce risque. Cela ne reprend donc pas les ressources humaines au service des travaux pour mettre en œuvre les aménagements. Ni les ressources nécessaires pour élaborer un cahier des charges et suivre les travaux si des aménagements plus conséquents devaient être réalisés.

Pistes de financement : Budget communal, Fond « ose le vert, recrée ta cour ».



Enseignement, Société Civile, ONGs

Risques climatiques



Tous les risques (action transversale), avec toutefois un accent sur les risques inondations et vagues de chaleur

Secteur

Education

Populations vulnérables

Pas d’indication que des populations vulnérables soient touchées particulièrement par cette action.

Autres impacts

Autres

Annexe – 09.A - Analyse de sensibilité des écoles et suggestions de végétalisation
Annexe – 09.B – Suggestions de végétalisation des cours d’école

Indicateurs	Objectifs	Unité
Proportion des écoles du territoire disposant d’un lieu « nature » facile et rapide d’accès	100%	%
Proportion des écoles du territoire ayant mis en place un programme pédagogique « Ecole du dehors »	100%	%
Aménagements de végétalisation des écoles de Limauges, du centre d’Ottignies, Lauzelle et Limelette	4	Scores ICU améliorés



10 Plantation d’arbres urbains

Initiateur : Commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve – Services Techniques Exploitation/Espaces verts

Description

La manière la plus efficace de lutter contre le risque d’îlot de chaleur urbain est de végétaliser autant que possible la ville (préservation et création d’espaces verts occupant toutes les strates, arbres urbains volumineux, toitures et façades végétalisées). Cette végétalisation permettrait également de créer une légère continuité du réseau écologique dans les zones fortement artificialisées. Les arbres urbains contribuent quant à eux à la mobilité d’un petit nombre d’espèces des milieux bocagers, lisières et forêts.

A Ottignies, il sera intéressant de **préserver et planter un maximum d’arbres dans l’axe nord-sud, le long de la Dyle**, qui est considéré comme un couloir de liaison boisée dans le maillage écologique de la Province. C’est par ailleurs une zone plus densément urbanisée où les arbres aideront à apporter ombrage et fraîcheur.

A ce stade, il n’y a pas d’autre zone sur le territoire où une synergie similaire entre réseau écologique et apport de fraîcheur est aussi évidente. Toutefois le réseau écologique suggéré par la Province doit être affiné et détaillé au niveau communal. D’autres axes de liaison surgiront peut-être où il sera alors pertinent d’envisager la plantation d’arbres urbains. Parallèlement, il est également utile d’envisager la plantation d’arbres sur le site de Louvain-la-Neuve afin d’y apporter ombrage et fraîcheur dans une zone très fortement imperméabilisée. Les étapes de mise en œuvre de cette action sont :

- o Appropriation de la cartographie des 348 arbres suggérés dans la liaison boisée nord-sud à Ottignies ;
- o En fonction des contraintes (notamment concernant la fosse), analyse par les Services Techniques des essences possibles/adéquates pour la plantation, éventuellement à l’aide d’une liste préalablement fournie/réalisée par le Service Environnement ;
- o Planification des plantations afin d’échelonner dans le temps les coûts et la végétalisation de la ville (il est préférable de ne pas tout planter en une fois afin d’avoir à terme une diversité d’âges des arbres et donc un dépérissement-renouvellement progressif de la végétation urbaine) ;
- o Reproduction de l’analyse pour Louvain-la-Neuve et pour d’autres liaisons du réseau écologique communal.

En synergie avec la fiche action 12, il serait intéressant de réfléchir à la pertinence de planter des arbres fruitiers dans l’espace urbain.



Début : 2024
Fin : 2030



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : entre 400.000€ et 10.000.000 €
Suggéré au budget : 1.000.000 €

Ressources humaines :
2/5^{ème} d’ETP sur 2 ans

Pour l’estimation des coûts, si un arbre ne coûte qu’entre 20 et 400€ selon son âge, la création de la fosse de plantation peut quant à elle s’élever à 1000 à 5000€ selon la difficulté d’ouverture de la voirie et de gestion des impétrants. Les retours de Namur et Grenoble abondent dans ce sens avec un coût moyen à l’arbre (plant + fosse) de 4500€ environ.

Sur la zone étudiée, qui ne représente qu’un cinquième du territoire, 400 arbres potentiels ont été identifiés. Selon qu’on se limite à ce nombre ou qu’on multiplie par 5 en supposant un potentiel similaire sur tout le territoire, on obtient une fourchette entre 400.000€ et 10.000.000 €



Nous avons de notre côté considéré un coût moyen de 2500€ par arbre en considérant que les sites avec le moins de difficultés d’ouverture de voirie seraient privilégiés durant les 6 premières années. Nous avons également estimé la plantation de 400 arbres durant cette période, soit un million d’euros. Le budget étant assez conséquent, il est proposé d’étaler les plantations jusque 2030, soit un peu moins de 60 arbres par an.

L’estimation des ressources humaines couvre les besoins de coordination, d’analyse du potentiel et de planification des travaux durant les deux premières années. Par la suite le besoin en ressources humaines sera réduit. Cela ne reprend donc pas les ressources humaines au service des travaux pour planter les arbres.

Pistes de financement : Budget communal, Fond Régional (Yes We Plant)



Niveau infra national (Région wallonne)

Risques climatiques



Chaleur extrême



Biodiversité

Secteur Aménagement du territoire, Biodiversité

Populations vulnérables

Les personnes les plus sensibles à l’inconfort thermique dû aux fortes chaleurs sont les enfants et les personnes âgées. La zone du centre d’Ottignies accueille une population assez âgée qui bénéficiera de ces mesures de fraîcheur. Par ailleurs la zone couvre également des logements sociaux qui permettront de faire bénéficier des publics plus précaires de ces mesures.

Autres impacts

L’espérance de vie de la population devrait être améliorée.

Autres Annexe – Cartographie de la localisation suggérée pour de nouveaux arbres urbains

Indicateurs	Objectifs	Unité
Potentiel de plantation analysé et planifié	Planification fixée	Procédure en place
# d’arbres urbains plantés	400	# arbres



11 Création de nouveaux espaces verts

Initiateur : Commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve – Service Aménagements urbains

Description

La possibilité d’accéder à un espace vert public est un élément important du bien-être pour la population. Dans le cadre du confort thermique apporté par les espaces verts, on estime généralement que celui-ci rayonne sur une centaine de mètres. Par ailleurs, l’organisation mondiale de la santé (OMS) recommande qu’au moins un espace vert de plus de 0,5 hectare soit accessible à moins de 300m de chaque citoyen.

Il s’agira en premier lieu de préserver les espaces verts existants, d’améliorer leur accessibilité et leur gestion pour augmenter la végétalisation arborée. Les espaces verts adjacents à la Dyle dans le centre d’Ottignies, par exemple, doivent être préservés et améliorés au maximum car ils constituent un îlot de verdure important.

Une cartographie des parcelles pertinentes pour envisager de nouveaux espaces verts dans le futur a été réalisée en annexe.

Recréer un espace vert dans une zone artificialisée est complexe et coûteux. Il est préférable et moins coûteux de préserver des espaces verts actuellement existants. Cette cartographie n’est donc pas une suggestion d’initier des projets d’espaces verts sur toutes ces parcelles, mais bien une zone où il est suggéré de garder cette possibilité en tête au cas où une opportunité se présenterait à l’avenir, sous une forme ou une autre.



Début : 2024
Fin : Pérenne



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : entre 50.000.000€ et 150.000.000 €
Suggéré au budget : 500.000 €/an

Ressources humaines :

1/5^{ème} d’ETP permanent



Un budget n’a pas pu être estimé pour cette action tant il dépend de la localisation et du type d’espace vert envisagé. A titre d’exemple, la création d’un espace vert de 7000m² au centre de Namur (parc de l’Espena) est estimé à un budget de 7 millions d’euros. Il s’agit toutefois dans le cas de l’Espena d’un parc urbain avec une série d’aménagements coûteux. L’objectif ici est plutôt d’acquérir la maîtrise foncière d’espaces déjà végétalisés afin de les préserver. Pour couvrir l’ensemble des zones identifiées, il faudrait une trentaine de parcs publiques d’au moins 0,5 Ha. Si on reprend un prix actuel moyen de 331€/m² de terrain on arrive à près de 50.000.000 €. En reprenant le coût du parc de l’Espena (7M€ pour 7000m²), on arrive alors plutôt à 150.000.000€. Ce sont ces deux balises qui ont été reprises comme fourchette. Nous suggérons pour le budget d’acquérir progressivement les parcelles lorsque l’opportunité se présente, en réservant un budget de 500.000€/an d’acquisition foncière.

Pour les ressources humaines, il est également très difficile d’estimer. En temps normal, aucun travail ne sera réellement requis. Lorsqu’une opportunité se présente, cela nécessitera par contre un pic important de travail. Nous suggérons donc de renforcer le service aménagement urbain d’un cinquième d’ETP pour cette thématique.

Pistes de financement : Budget communal



Citoyens

Risques climatiques



Chaleur extrême



Pénurie d’eau



Fortes précipitations - Inondations



Biodiversité

Secteur Aménagement du territoire, Biodiversité, Tourisme, Santé

Populations vulnérables Dans les zones ciblées, il y a une part de populations plus âgée et plus précaire. Cette action leur serait bénéfique.

Autres impacts L’espérance de vie de la population devrait être améliorée.

Autres Annexe – Cartographie des zones ne bénéficiant pas d’un espace vert de >0,5 ha à moins de 300m

Indicateurs	Objectifs	Unité
% de superficie artificialisée du territoire située à plus de 300m d’un espace vert de >0,5 ha.	0% (actuellement : 33%)	%



12 Groupe de travail « Politique alimentaire durable »

Initiateur : Commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve, Service transition écologique

Description

Mener une politique alimentaire à l’échelle locale peut permettre de renforcer conjointement la résilience de la population (sécurité d’approvisionnement en cas de contraintes sur les marchés mondiaux, amélioration des services de régulation de l’eau, la température, la biodiversité, rendus en fonction des pratiques agricoles) et la durabilité d’une commune (rationalisation des flux logistiques, réduction des émissions dans le transport et l’agriculture, amélioration de la santé).

Il n’existe actuellement pas d’organe structurant pour une politique alimentaire durable à Ottignies-Louvain-la-Neuve, ni même à l’échelle de la province du Brabant wallon. En effet, il existe des initiatives privées et publiques éparpillées sur le territoire provincial, mais aucun agent structurant n’assure la coordination d’une politique alimentaire durable. La commune d’Ottignies-Louvain-la-Neuve pourrait mener un tel projet du fait de sa position centrale dans le Brabant wallon et dans son rôle d’exemplarité. Les ressources nécessaires ne semblent toutefois pas disponibles au sein de l’administration pour mettre un projet aussi ambitieux en œuvre. Nous proposons donc dans cette fiche une approche plus humble, qui vise la création d’un groupe de travail (GT) communal qui effectuera une veille sur la thématique de la politique alimentaire durable et pourra faire le lien avec les différents acteurs du territoire provincial en vue de s’intégrer dans une dynamique de ceinture alimentaire ou autre organe structurant, si un jour celle-ci émerge. Ce GT intègrera a minima un agent du service transition écologique de la commune (ressource humaine supplémentaire requise pour cela) et l’échevin en charge de la transition écologique ou le bourgmestre (sachant qu’il est question d’anticipation des crises et de sécurité). Il serait également souhaitable d’y intégrer des partenaires externes à la commune : représentants du secteur agro-alimentaire (production, transformation, distribution), du milieu académique et du milieu associatif.

Le travail du GT portera sur deux grands axes :

1. Le premier concerne les démarches et analyses liées à la production et la consommation alimentaire sur le territoire communal ;
2. Le second concerne les besoins de coordination des acteurs, à l’échelle communale et à l’échelle provinciale.

1. Enjeux et leviers liés à la production-consommation propres à la commune

Le GT devra s’approprier les analyses réalisées dans le cadre de l’étude de vulnérabilité et suggérer une stratégie à la commune portant sur la production (les terres productives, le type de culture, les techniques culturales, ...) et la consommation (logistique de transport, points de distributions, encourager la demande pour les produits locaux, ...).

Les points suivants contribuent à une telle stratégie et sont développés plus en détail dans l’annexe à cette fiche :

- 1.1. Un problème récurrent pour la transition agricole est la disponibilité de terres à cultiver à un prix abordable. Comme premier pas, la commune mettrait les terres agricoles publiques à disposition de producteurs dont les pratiques agricoles seront durables. Un partenaire privilégié dans l’accompagnement et mise en œuvre d’une politique foncière et gestion des terres publiques est l’ASBL Terre-en-vue. Instaurer une gestion des terres publiques permettra entre autres d’appliquer le nouveau régime des baux à ferme, d’entrer en dialogue avec les agriculteurs de la commune, d’établir un recensement des terres appartenant à la commune. Ceci concerne principalement une grande parcelle agricole de 16 hectares, située juste au nord de l’école communale de Céroux. Il s’agirait donc principalement d’une mesure d’exemplarité et une manière de bien appréhender la réalité de terrain. Par la suite il faudra pouvoir convaincre les autres acteurs publics (CPAS, Province, ...) possédant des terres agricoles sur le territoire communal, voir des acteurs privés, ou envisager le rachat de certaines terres agricoles par la commune pour avoir un impact significatif.
- 1.2. L’analyse de vulnérabilité a permis d’identifier 200 hectares de terres cultivées situées dans des zones potentiellement bâtissables et donc menacées d’être transformées, imperméabilisées et ne contribuant plus à la production alimentaire. La fiche « stratégie de limitation de l’imperméabilisation » reprend une carte d’aptitude à la construction des différentes zones non bâties, dans laquelle a été considérée avec un certain poids la capacité de production agricole des terres. Afin de mieux préserver la sécurité alimentaire, un poids plus important pourrait être donné à ce critère si le GT le considère pertinent et si la stratégie de limitation de l’imperméabilisation des terres est bien mise en œuvre. Cela permettrait alors à la commune de modifier les zones de centralité suggérées par le SDT en conséquence et refuser les permis d’urbaniser sur les terres cultivées.
- 1.3. Selon l’analyse de l’adéquation entre la production et les besoins nutritifs sur le territoire de la commune réalisée dans le cadre de l’étude des vulnérabilités, la filière légumière (y compris les légumineuses) a un taux d’auto-approvisionnement théorique très faible. Cela signifie qu’en cas de besoin, la population n’aurait pas du tout assez avec les ressources locales. Le GT devrait poursuivre cette analyse plus en détail puis envisager les manières de favoriser l’implantation de maraîchers sur le territoire ayant des pratiques durables.



1.4. Du côté consommation, la commune soutiendra les débouchés à l’échelle locale des produits issus de ces projets agroalimentaires en favorisant les producteurs locaux et durables dans ses marchés publics (cantines, services traiteurs, ...) et sur les marchés hebdomadaires.

2. Enjeux et leviers liés à la coordination aux échelles communale/provinciale

Dans ce second axe l’objectif sera d’une part d’impliquer les acteurs locaux dans le groupe de travail (secteur agro-alimentaire, académique et associatif) et d’autre part de maintenir des contacts suffisant avec tous les acteurs du territoire provincial afin de pouvoir suivre et participer à une dynamique supra-locale si celle-ci émerge.

Pour la coordination communale, le GT pourra compter sur la Cellule Manger Demain de la Région wallonne pour du soutien technique. Pour cela une liste des initiatives, associations (Empreintes BW, Espace Environnement, Terre en Vue, Canopea, ...), instances, organismes (GAL Pays des 4 bras, GAL Culturalité, Empreinte BW, CPAR, Made in BW, les Fermes universitaires UCLouvain, l’intercommunale in BW, CPAS, etc.) pertinentes a été entamée dans l’annexe de cette fiche.



Début : 2024

Fin : Action pérenne



Statut : Non démarrée

Budget :

Fourchette : entre 0 € et 10.000€ pour la mise en place et 0 à 13.000 €/an pour le fonctionnement

Ressources humaines :

Entre 1/5^{ème} et 4/5^{ème} d’ETP

Suggéré au budget : 10.000 € pour la mise en place et 13.000 €/an

Pour l’estimation des coûts et ressources humaines nécessaires, nous nous sommes basés sur un retour de la Ville de Namur qui a mis en place un Conseil de Politique Alimentaire Durable (plus ambitieux donc que le GT envisagé ici). Selon ce retour, on peut distinguer 3 rythmes de fonctionnement possibles pour le GT :

- Juste une "veille" par un agent de la commune de la thématique, sans vraiment de GT actif ;
- Un GT basique, tel que décrit ci-dessus, animé par l’agent de la commune mais qui intègre aussi des représentants du secteur et qui se réunit 4 fois par an et réfléchissent ensemble sur une stratégie ;
- Un GT ambitieux qui se rapproche fortement d’un Conseil de Politique Alimentaire (CPA⁸) actif avec un impact sur le terrain en finançant la mise en œuvre de projets liés à la stratégie ;



Ressources humaines internes à la commune :

- Veille : 1/5^{ème} temps
- GT basique : mi-temps
- GT ambitieux : 4/5^{ème}

Dépenses financières (autres que RH) :

- Veille : rien
- GT basique : 1000€/an
- GT ambitieux : 23.000€ la première année et 13.000€/an ensuite pour la communication et l’évènementiel autour des projets ainsi qu’un appui externe pour l’animation de réunion/choix de projets/jurys/etc...
+ un montant à définir pour le fond distribué aux projets de terrain (à définir par le GT lui-même et selon les sources de financement identifiées).

Pistes de financement : Budget communal, Fonds régionaux (appels à projets)



Niveau infranational, Société Civile, ASBL, Instances publiques

Risques climatiques



Variabilité de la production agricole causée par des inondations et sécheresses

Secteur

Alimentation, agriculture, aménagement du territoire

Populations vulnérables

Cette fiche-action permettra de créer du « lien social » entre population urbaine-population rurale (les agriculteurs en particulier). Idéalement le GT intégrera également un représentant des publics précarisés face à l’alimentation. Les suggestions du GT devront répondre aux besoins de ces populations.

⁸ <https://www.mangerdemain.be/cpa-locaux/>



Aménagement du territoire, santé, biodiversité, tourisme.

Autres impacts

Instaurer une gestion des terres publiques apportera une cohésion sur le territoire et permettra l’installation de projets liés à l’alimentation locale et durable. Une telle politique a le pouvoir de créer du lien social et offrira à sa population une alimentation plus saine et plus localisée en permettant un juste revenu aux producteurs du territoire du Brabant wallon.

Outre le risque alimentaire, cette fiche permettrait d’adresser également partiellement le risque conjugué sur les aspects d’incertitudes énergétiques (approvisionnement, contraction) via les questions logistiques et affectation des terres

Autres

Annexe – Etude de résilience alimentaire à l’échelle du territoire communal d’OLLN : constats et leviers.

Indicateurs	Objectifs	Unité
Le GT intègre des représentants des différents enjeux clé d’une politique alimentaire durable	- 1 représentant-e de la production agricole (éventuellement 1 par filière clé)	N/A
	- 1 représentant-e du secteur de la transformation agro-alimentaire	
	- 1 représentant-e du secteur de la distribution	
	- 1 représentant-e académique	
	- 1 représentant-e du secteur associatif	
	- 1représentant-e des consommateurs (et/ou idéalement des publics précarisés)	
Taux de participants à la réunion de lancement du groupe de travail	90%	%
Taux de participation au fil des réunions du groupe de travail (ex. : 4 réunions par an)	90%	%
Stratégie agro-alimentaire durable	Stratégie validée	Document
Signature du Pacte de Milan pour une politique alimentaire urbaine	Signatures de toutes les parties prenantes (ex. : communes)	Document
Révision des baux à ferme	Tous les baux à ferme sont à jour avant le 31/12/2025	Document



Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable asbl

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
00 32 81 25 04 80
www.icedd.be
icedd@icedd.be

N° registre de commerce : sans objet
N° TVA : BE0407.573.214
Représenté par : Gauthier Keutgen, Secrétaire Général
N° de compte bancaire : BE59 5230 4208 3426 / BIC TRIOBEBB